

## Société Iberdrola Développement Renouvelable

### Projet éolien des Berges de Charente

Département de la Charente

Communes de Chenon, Moutonneau et Aunac-sur-Charente

## PIECE 6- ANNEXES DE L'ETUDE D'IMPACT (PJ n°4 du CERFA 15964\*01)

Réf : 2019-000232 Février 2022

[www.cabinet-ectare.fr](http://www.cabinet-ectare.fr)





## SOMMAIRE

<b>ANNEXE 1 : ANALYSE PAYSAGERE.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Annexe 1.1 Etat actuel paysager.....</b>	<b>7</b>
<b>2. Annexe 1.2 : Cahier des photomontages .....</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXE 2 : ETUDE ECOLOGIQUE.....</b>	<b>185</b>
<b>1. Annexe 2.1 : Volet milieux naturels, faune et flore .....</b>	<b>187</b>
<b>2. Annexe 2.2 : Inventaire des zones humides (Annexe de l'étude écologique) .....</b>	<b>471</b>
<b>ANNEXE 3 : ETUDE ACOUSTIQUE .....</b>	<b>517</b>
<b>ANNEXE 4 : ORGANISMES CONSULTES.....</b>	<b>625</b>



## ANNEXE 1 : ANALYSE PAYSAGERE







## 1. ANNEXE 1.1 ETAT ACTUEL PAYSAGER





## Société Iberdrola Développement Renouvelable

# Volet paysager du dossier d'Autorisation Environnementale du projet éolien des Berges de Charente

Département de la Charente

Communes de Chenon, Moutonneau et Aunac-sur-Charente

## État initial du Paysage

Référence : 2019-000232

Juillet 2021

[www.cabinet-ectare.fr](http://www.cabinet-ectare.fr)





## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	3
PREAMBULE .....	5
<b>1. DEFINITION DES AIRES D'ETUDES ET PREMIERE APPROCHE DU TERRITOIRE.....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. Aires d'étude et contexte administratif.....</b>	<b>7</b>
1.1.1. Objectif.....	7
1.1.2. Contexte .....	7
1.1.3. Méthode et moyens .....	7
<b>1.2. Situation vis-à-vis des Atlas des paysages.....</b>	<b>11</b>
1.2.1. Les unités paysagères « passives ».....	12
1.2.2. Unités paysagères « actives ».....	13
<b>2. CONTEXTE PAYSAGER GENERAL SUR L'AEE .....</b>	<b>15</b>
<b>2.1. Le socle du paysage.....</b>	<b>15</b>
<b>2.2. Éléments d'occupation du sol.....</b>	<b>16</b>
<b>2.3. L'humain au cœur du paysage.....</b>	<b>18</b>
2.3.1. Principales zones habitées et réseau de communication .....	18
2.3.2. Contexte économique et éolien .....	20
<b>2.4. Le patrimoine culturel et touristique .....</b>	<b>23</b>
2.4.1. Les Monuments Historiques (IMH et CMH).....	23
2.4.2. Sites inscrits – sites classés .....	26
2.4.3. Patrimoine vernaculaire .....	26
2.4.4. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) .....	27
2.4.5. Les sites touristiques majeurs : reconnaissance du territoire .....	28
<b>3. ANALYSE DETAILLEE DES PERCEPTIONS PAR AIRE D'ETUDE.....</b>	<b>31</b>
<b>3.1. Point Méthodologique.....</b>	<b>31</b>
<b>3.2. Zone d'intervisibilité potentielle (ZIP).....</b>	<b>31</b>
<b>3.3. Analyse des visibilités sur l'AEE.....</b>	<b>33</b>
<b>3.4. Analyse des visibilités sur l'AER.....</b>	<b>38</b>
3.4.1. Éléments structurant le paysage et les perceptions.....	38
3.4.2. Visibilités sur l'AER : enjeux et sensibilités .....	39
<b>3.5. Analyse des visibilités sur l'AEI.....</b>	<b>44</b>
3.5.1. Éléments structurant le paysage et les perceptions.....	44

3.5.2. Visibilités sur l'AEI : enjeux et sensibilités .....	46
<b>3.6. Synthèse des sensibilités.....</b>	<b>51</b>

<b>4. PRECONISATIONS .....</b>	<b>55</b>
--------------------------------	-----------

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

## CARTES

Carte 1 – Carte des aires d'études paysagères (© ECTARE).....	10
Carte 2 – Carte des unités paysagères de l'AEE (© ECTARE).....	11
Carte 3 - Relief de l'AEE (© ECTARE).....	15
Carte 4 - Occupation du sol dans l'AEE (© ECTARE).....	16
Carte 5 - Principaux bourgs et réseau routier (© ECTARE).....	19
Carte 6 - Contexte des énergies renouvelables dans l'AEE en juillet 2021(© ECTARE).....	22
Carte 7 - Patrimoine de l'AEE (© ECTARE).....	29
Carte 8 - Patrimoine et tourisme sur l'AEI (© ECTARE).....	30
Carte 9 - ZIV sur l'AEE (© ECTARE).....	32
Carte 10 - Synthèse des sensibilités (© ECTARE).....	54

## ILLUSTRATIONS

Illustration 1 - la ZIP depuis le chemin d'accès qui longe la N10.....	7
Illustration 3 - Visage du Ruffécois.....	13
Illustration 3 - Bloc diagramme du Ruffécois.....	13
Illustration 4 - Occupation du sol caractéristique de l'AER .....	16
Illustration 5 - Occupation du sol caractéristique de l'AEI.....	16
Illustration 6 - Insertion des silhouettes de bourg typique du Ruffécois.....	18
Illustration 7 – L'entrée du bourg de Mansle.....	18
Illustration 9 - Château de Verteuil-sur-Charente .....	27
Illustration 9 - Éléments d'attraction touristique .....	28
Illustration 10 - Carte touristique du Ruffécois (© ECTARE) .....	28
Illustration 11 - Entrée de Villefagnan par D19 .....	33
Illustration 12 - Silhouette du village de Tusson .....	33
Illustration 13 - Coupe topographique de Tusson à la ZIP.....	34
Illustration 14 - Vue lointaine sur la ZIP depuis Xambès .....	34
Illustration 15 - Coupe topographique entre Nanteuil-en-vallée et la ZIP .....	34
Illustration 17 - Bloc diagramme paysager sur l'AER.....	38
Illustration 17 - Visibilité sur la ZIP depuis la D18 au sud de Mansle .....	40
Illustration 18 - Visibilités sur la ZIP depuis la D56 à l'est de Verteuil-sur-Charente .....	40
Illustration 19 - Visibilité sur la ZIP depuis le Dolmen des Perrottes.....	41
Illustration 20 - Visibilité sur la ZIP depuis le Tumulus de Fontenille.....	41
Illustration 21 - Visibilités et covisibilités depuis la D739 à Romefort .....	42
Illustration 22 - Visibilités sur la ZIP depuis le Tumulus du Vieux Breuil (Tusson) .....	42
Illustration 23 - Covisibilité entre la ZIP et le site de Verteuil-sur-Charente depuis Les Touches .....	43
Illustration 25 - Bloc diagramme paysager de l'AEI .....	44



Illustration 25 - ZIP depuis l'ancienne voie romaine à l'ouest.....	45
Illustration 26 - Comparaison des photographies aérienne de 2017 et de 1958 sur la ZIP (source : IGN « Remonter le temps ») .....	45
Illustration 27 - ZIP depuis la D27 qui la longe au nord.....	45
Illustration 28 - Visibilités sur la ZIP depuis Lonnes .....	46
Illustration 29 - Visibilités sur la ZIP depuis Fontclaireau .....	46
Illustration 30 - Visibilités sur la ZIP depuis Aunac (pont au-dessus de la Charente).....	47
Illustration 31 - Coupe topographique entre Vieil Aunac, Bayers et la ZIP .....	47
Illustration 32 - Covisibilité entre Bayers, son château et la ZIP depuis Vieil Aunac .....	48
Illustration 33 - Visibilités sur la ZIP depuis la place de l'église de Chenomet.....	48
Illustration 34 - Coupe topographique entre Chenon et la ZIP .....	48
Illustration 35 - Visibilités sur la ZIP depuis le secteur Les Essarts .....	49
Illustration 36 - Visibilité sur la ZIP depuis le Dolmen de la Pierre Folle - covisibilités sur Bayers .....	50
Illustration 37 - Covisibilités entre l'église St Martial de Mouton et la ZIP .....	51
Illustration 38 - Préconisations d'implantation (© ECTARE) .....	55

## TABLEAU

Tableau 1 - Liste des communes dans les différentes aires d'étude .....	8
Tableau 2 - Liste des entités paysagères de l'AEE .....	11
Tableau 3 - Synthèse des enjeux et des sensibilités par entité paysagère .....	15
Tableau 4 - Statistiques d'occupation du sol par aire d'étude .....	17
Tableau 5 - Liste des parcs éoliens existants et en projet sur l'AEE.....	20
Tableau 6 - Liste des monuments historiques.....	24
Tableau 7 - Liste des sites protégés.....	26
Tableau 8 - Synthèse des sensibilités .....	52
Tableau 9 - Préconisations d'implantation des éoliennes .....	55



## PREAMBULE

### « Qu'est-ce qu'un paysage ? »

Il ne s'agit pas ici de faire le tour de toutes les approches de définition qui varient selon les écoles, qui ont évolué avec le temps. On peut en retenir quelques-unes, plus ou moins élaborées, plus ou moins évocatrices :

« Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. La « politique du paysage » est donc l'expression de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de définir et mettre en œuvre un politique du paysage. Le public est invité à jouer un rôle actif dans sa protection, pour conserver et maintenir la valeur patrimoniale d'un paysage, dans sa gestion, pour accompagner les transformations induites par les nécessités économiques, sociales et environnementales, et dans son aménagement notamment pour les espaces les plus touchés par le changement, comme les zones périurbaines, industrielles ou les littoraux, notamment. »

**(Convention européenne du paysage, Florence – 2000)**

« C'est la vision subjective de la réalité d'un espace géographique. Le paysage du géographe est un produit social qui porte des signes qu'il faut savoir déchiffrer. C'est donc l'élément visible de l'espace perçu »

**(Histoire Géographie Éducation civique en classe de sixième, Revue du CRDP Centre, page 71, Collections Parcours pédagogiques, 1998)**

« Lieu soumis au regard »

**(Y. Veyret - A. Lemaître, L'information géographique, n°60, 1996)**

« Ensemble des éléments observables à partir d'un lieu précis. Ne se confond pas avec le milieu géographique qui comprend des éléments invisibles »

**(G. Hugonie, Clés pour l'enseignement de la géographie, CRDP Versailles, 1995)**

« Rarement naturel, produit des hommes ou état d'âme, il n'y a pas que de beaux paysages. Il y a par exemple, des paysages de banlieue industrielle »

**(R. Ferras, M. Clary, G. Dufau, Faire de la géographie, Belin, 1993)**

« Le paysage est une catégorie majeure de la géographie, au point que les géographes ont pu affirmer que la géographie était la « science des paysages », ou qu'elle devait nécessairement partir des paysages, ce qui laisse penser qu'il existe un paysage objectif et connaissable ; mais c'était en confondant le paysage et les objets matériels qui le composent, comme si un tableau était réduit à ses touches de couleur (...) »

Le paysage, normalement, n'a pas été créé pour signifier. Il est le contraire d'un monument, il n'est pas l'expression d'un projet mais le résultat d'une multiplicité d'actes. Sans doute des paysages ont-ils été créés délibérément comme des monuments (...) mais il s'agit de quelques points sur la planète.

Dans ses représentations comme dans ses éléments, le paysage est d'abord le produit de la pratique, de l'action quotidienne (...)

Le paysage comme ensemble d'indices en dit long sur la société qui l'a produit. Non sans biais : des parties sont cachées, des indices sont trompeurs, polysémiques, renvoient à des indiqués différents ; le message est brouillé... Par tous ces biais, le paysage n'est pas un reflet : s'il renseigne, c'est mal. Reste qu'il est : ce qui suffit pour l'aimer et le considérer, comme œuvre des hommes et des forces naturelles. Et qu'il révèle, à qui sait le regarder. À l'oublier, on errerait : on perdrait une dimension du monde »

**(R. Brunet, Les mots de la géographie, 1992)**

« Le paysage est donc la pellicule de la réalité géographique, la partie émergée de l'iceberg. L'organisation de l'espace s'imprime à la surface de la terre comme sur un papier photographique. C'est autrement dit ce qui est perceptible par les sens et non seulement la vue, qui garde toutefois une place prééminente. L'ouïe et l'odorat permettent d'appréhender les paysages et même - pourquoi pas- le goût (...) Expriment les besoins matériels des hommes au travers de leurs techniques plus ou moins efficaces à transformer la nature, le paysage reflète aussi leur culture (au sens d'instruction, savoir, au sens d'imagination), c'est à dire la faculté de se représenter un objet par l'esprit. Le paysage est un signe plein de tous les besoins humains (...) Le paysage est une réalité culturelle car il est non seulement le résultat du labeur humain, mais aussi objet d'observation, voire de consommation. La culture joue ici le rôle d'un filtre variable d'un individu à l'autre, d'un groupe social à l'autre »

**(J.R. Pitte, Histoire du paysage français, Fayard, 1983)**

« - Le paysage est un signe, l'apparence visible d'un système de forces plus ou moins complexe qui le produit. Ce système peut être naturel, anthropique ou, le plus souvent, mixte. Il est doté d'une inertie qui autorise la présence d'héritages (...) »

- Le paysage est aussi un spectacle objectivement présent et à décrire comme tel, le plus scientifiquement possible, ce qui écarte les appréciations purement esthétiques et amène à créer un langage de description, neutralisé, si possible.

- Le paysage est enfin un spectacle pour quelqu'un, ce qui impose d'examiner comme il est perçu. Cela est d'autant plus utile que les spectateurs deviennent (ou peuvent devenir !) acteurs dans le système producteurs »

**(T. Brossard, J.C. Wieber, Essai de formulation systémique d'un mode d'approche du paysage, BAGF n°468, 1980)**

« Le paysage est bien ce que l'on voit mais on ne le voit jamais directement, on ne le voit jamais isolément et on ne le voit jamais pour la première fois »

**(G. Bertrand, Le paysage entre nature et société, 1978)**

« Étendue de pays qui présente une vue d'ensemble »

**(Larousse)**

« Partie de pays que la nature présente à l'œil qui la regarde »

**(Petit Robert)**



## « Le paysage naît de l'œil qui regarde »

Un article titre « Le paysage, cela existe même lorsque je ne le regarde pas ». Cela n'est pas toujours aussi évident : le paysage peut naître simplement du regard que l'on porte sur une portion d'espace. C'est une certaine perception de l'espace qui fait naître le paysage. La nature existe avant l'apparition de l'homme mais le paysage ne prend forme qu'au travers du regard.

Le mot « paysage » apparaît au XVI<sup>ème</sup> siècle dans la langue française. Il est aussi un « genre de peinture » très prisé au XIX<sup>ème</sup> siècle (voir Le Lorrain, Poussin, Fragonard, Watteau, Boucher, Antoine Jean Gros, Girodet...).

Avant la Renaissance, le paysage n'est qu'accessoire, cadre à des scènes mythologiques dans la Rome antique ou objet figuratif dans lequel sont représentées les activités des hommes (voir Ambrogio Lorenzetti, Effets du bon gouvernement, 1339).

Les paysans du XIX<sup>ème</sup> siècle ne voyaient pas toujours les paysages qui les entouraient, inventés par les peintres, agronomes et élites du moment. Ainsi, les paysages de la Sainte Victoire furent rendus visibles car peints par Cézanne, puis ils se transforment en « paysages de Cézanne » et deviennent des « tableaux » ; la peinture devient référence, pour les initiés, comme au XVIII<sup>ème</sup> siècle quand les aristocrates et bourgeois découvraient dans les salons parisiens des œuvres picturales représentant la mer : ils allaient ensuite voir la vraie mer et disaient parfois leur déception quand la mer leur semblait plus belle en peinture qu'en réalité !

Cela renvoie au constat que chaque époque a développé sa propre perception des paysages : c'est une des idées développées par Alain Corbin dans son ouvrage « L'homme dans le paysage » :

- « Les systèmes d'appréciation constitutifs du paysage sont en permanente évolution. Un espace considéré comme beau à certains moments peut paraître laid à tel autre. » ;
- Avant la Renaissance, l'espace était perçu de façon poly sensorielle ; aujourd'hui, il est perçu de façon « spectatorielle »<sup>1</sup>, la vue imposant son primat sur les autres sens.

Une deuxième idée développée par Alain Corbin est celle de la multiplicité des regards sur un même paysage :

- « Le paysage est une lecture indissociable de la personne qui contemple l'espace considéré... soldat, marchand, savant, agent du pouvoir central ou simple voyageur, qui intervient avec ses propres systèmes d'images... Il arrive que ces diverses lectures entrent en conflit » ;
- « Le paysage est construction selon des ensembles de croyances, de convictions scientifiques et de codes esthétiques, sans oublier les visées d'aménagement. »

Ainsi, les peintures de passages en montagne sont à l'origine des visées de stratégies pour défendre ou conquérir un territoire ; celles de Joseph Vernet représentant les ports de France vont satisfaire les besoins du pouvoir de connaître les limites et la puissance du Royaume ; les peintures hollandaises de marine magnifient la puissance économique des Provinces Unies. Le paysage pittoresque est une invention des Anglais : la Haute Normandie et la vallée de la Seine seront des terrains privilégiés des peintures pittoresques et de la naissance des « points de vue ». La haute montagne naît du regard des peintres et des scientifiques.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, on peint le bocage considéré comme un beau paysage (il est synonyme de progrès) ; la haute montagne, répulsive, n'est pas un beau paysage. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, avec le développement du tourisme, la montagne devient belle.

Il arrive donc que ces différents regards entrent en conflit : la lecture de paysage que fait l'aménageur n'est pas la même que celle de l'écologiste, de l'agriculteur, du promeneur ou encore celle de l'habitant.

L'étude du paysage et notamment l'état initial paysager, sur un secteur d'étude, a pour principaux objectifs de :

- **Décrire** l'ambiance paysagère du territoire : ses qualités, ses couleurs, son évolution, son utilité ;
- **Identifier** les sensibilités paysagères et patrimoniales ;
- **Mesurer** les effets visuels produits par l'implantation d'un projet éolien sur le paysage, et les perceptions des personnes qui y vivent.

1.1. <sup>1</sup> C'est-à-dire, le paysage est vu et ressenti comme un spectacle.



## 1. DEFINITION DES AIRES D'ETUDES ET PREMIERE APPROCHE DU TERRITOIRE

### 1.1. AIRES D'ETUDE ET CONTEXTE ADMINISTRATIF

#### 1.1.1. Objectif

L'analyse de l'impact de projets éoliens sur le paysage et les éléments du patrimoine a pour objectif d'améliorer la cohérence de l'implantation des éoliennes avec le milieu et de proposer un parc éolien intégré dans le paysage en harmonie avec ses éléments structurants et les parcs éoliens voisins.

#### 1.1.2. Contexte

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) se situe dans l'unité paysagère du Ruffécois, formée de vallées et de plateaux cultivés, aux reliefs doux, traversés par le Val d'Angoumois dont le fleuve Charente en est le point d'attraction emblématique.

La ZIP est également située en bordure de la N10 (à l'est de celle-ci), axe de circulation principal reliant Angoulême à Poitiers, entre Mansle et Ruffec.

Elle est principalement composée de boisements et de zones cultivées, très légèrement vallonnées, parcourues d'un réseau routier secondaire.

#### 1.1.3. Méthode et moyens

L'équipe du Cabinet Ectare a privilégié une démarche de terrain et d'analyse en étroite collaboration avec le porteur de projet et les autres experts et acteurs mobilisés. Sur la base de données cartographiques et techniques (zone du projet, fonds de cartes IGN Scan 25 et 100, données environnementales et paysagères issues des DREAL, données sur le patrimoine architectural issues des DRAC, etc.), cartes, coupes, photomontages et vues dynamiques permettent de visualiser au mieux le futur projet dans son environnement.

**Les aires d'études** ont été choisies en cohérence avec le « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (décembre 2016).

**AEE = Aire d'étude éloignée** = rayon de 20 km autour de la ZIP. Il a été retenu de conserver ce rayon maximisant car aucun élément de relief marquant ne permet de réduire cette aire d'étude.

*Analyses > principaux bourgs et zones touristiques majeures.*

**AER = Aire d'étude rapprochée** = rayon de 10 km autour de la ZIP.

*Analyses > structure paysagère, contexte éolien, principaux bourgs, monuments historiques et sites protégés, axes routiers.*

Illustration 1 - la ZIP depuis le chemin d'accès qui longe la N10





Tableau 1 - Liste des communes dans les différentes aires d'étude

INSEE	Nom	Département	AE
16003	AGRIS	CHARENTE	E
16005	AIGRE	CHARENTE	E
16008	AMBERAC	CHARENTE	E
16011	ANAI	CHARENTE	E
16026	BALZAC	CHARENTE	E
16038	BENEST	CHARENTE	E
16039	BERNAC	CHARENTE	E
16051	BONNEVILLE	CHARENTE	E
16059	BRETTES	CHARENTE	E
16061	BRIE	CHARENTE	E
16076	CHAMPAGNE-MOUTON	CHARENTE	E
16078	CHAMPNIERS	CHARENTE	E
16085	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	CHARENTE	E
16108	COULONGES	CHARENTE	E
16122	EBREON	CHARENTE	E
16127	EMPURE	CHARENTE	E
16148	GENAC-BIGNAC	CHARENTE	E
16156	GOURVILLE	CHARENTE	E
16168	JAULDES	CHARENTE	E
16081	LA CHAPELLE	CHARENTE	E
16098	LA CHEVRERIE	CHARENTE	E
16142	LA FORET-DE-TESSÉ	CHARENTE	E
16197	LA MAGDELEINE	CHARENTE	E
16282	LA ROCHETTE	CHARENTE	E
16054	LE BOUCHAGE	CHARENTE	E
16157	LE GRAND-MADIEU	CHARENTE	E
16403	LE VIEUX-CERIER	CHARENTE	E
16002	LES ADJOTS	CHARENTE	E
16155	LES GOURS	CHARENTE	E
16261	LES PINS	CHARENTE	E
16189	LONDIGNY	CHARENTE	E
16190	LONGRE	CHARENTE	E
16194	LUPSALT	CHARENTE	E
16195	LUSSAC	CHARENTE	E

16207	MARCILLAC-LANVILLE	CHARENTE	E
16210	MARSAC	CHARENTE	E
16221	MONS	CHARENTE	E
16226	MONTIGNAC-CHARENTE	CHARENTE	E
16229	MONTJEAN	CHARENTE	E
16245	NIEUIL	CHARENTE	E
16248	ORADOUR	CHARENTE	E
16253	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	CHARENTE	E
16255	PARZAC	CHARENTE	E
16280	RIVIERES	CHARENTE	E
16308	SAINT-CLAUD	CHARENTE	E
16310	SAINT-COUTANT	CHARENTE	E
16317	SAINT-FRAIGNE	CHARENTE	E
16320	SAINT-GENIS-D'HIERSAC	CHARENTE	E
16329	SAINT-LAURENT-DE-CERIS	CHARENTE	E
16335	SAINT-MARTIN-DU-CLOCHER	CHARENTE	E
16344	SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT	CHARENTE	E
16373	SOUVIGNE	CHARENTE	E
16378	TAIZE-AIZIE	CHARENTE	E
16379	TAPONNAT-FLEURIGNAC	CHARENTE	E
16381	THEIL-RABIER	CHARENTE	E
16383	TOURRIERS	CHARENTE	E
16389	TURGON	CHARENTE	E
16393	VARS	CHARENTE	E
16404	VIEUX-RUFFEC	CHARENTE	E
16409	VILLEFAGNAN	CHARENTE	E
16411	VILLEJESUS	CHARENTE	E
16413	VILLIERS-LE-ROUX	CHARENTE	E
16415	VINDELLE	CHARENTE	E
16419	VOUHARTE	CHARENTE	E
16423	XAMBES	CHARENTE	E
79106	COUTURE-D'ARGENSON	DEUX-SEVRES	E

79152	LORIGNE	DEUX-SEVRES	E
79180	MONTALEMBERT	DEUX-SEVRES	E
79211	PIOUSSAY	DEUX-SEVRES	E
79307	SAUZE-VAUSSAIS	DEUX-SEVRES	E
86063	CHATAIN	VIENNE	E
86104	GENOUILLE	VIENNE	E
86136	LIZANT	VIENNE	E
86220	SAINT-GAUDENT	VIENNE	E
86231	SAINT-MACOUX	VIENNE	E
86266	SURIN	VIENNE	E
86295	VOULEME	VIENNE	E
16024	AUSSAC-VADALLE	CHARENTE	R
16031	BARRO	CHARENTE	R
16035	BEAULIEU-SUR-SONNETTE	CHARENTE	R
16042	BESSE	CHARENTE	R
16044	BIOUSSAC	CHARENTE	R
16068	CELLEFROUIN	CHARENTE	R
16069	CELLETES	CHARENTE	R
16083	CHARME	CHARENTE	R
16087	CHASSIECQ	CHARENTE	R
16104	CONDAC	CHARENTE	R
16107	COULGENS	CHARENTE	R
16110	COURCOME	CHARENTE	R
16114	COUTURE	CHARENTE	R
16144	FOUQUEURE	CHARENTE	R
16136	LA FAYE	CHARENTE	R
16377	LA TACHE	CHARENTE	R
16185	LIGNE	CHARENTE	R
16196	LUXE	CHARENTE	R
16200	MAINE-DE-BOIXE	CHARENTE	R
16241	NANCLARS	CHARENTE	R
16242	NANTEUIL-EN-VALLEE	CHARENTE	R
16272	PUYREAU	CHARENTE	R
16273	RAIX	CHARENTE	R
16292	RUFFEC	CHARENTE	R





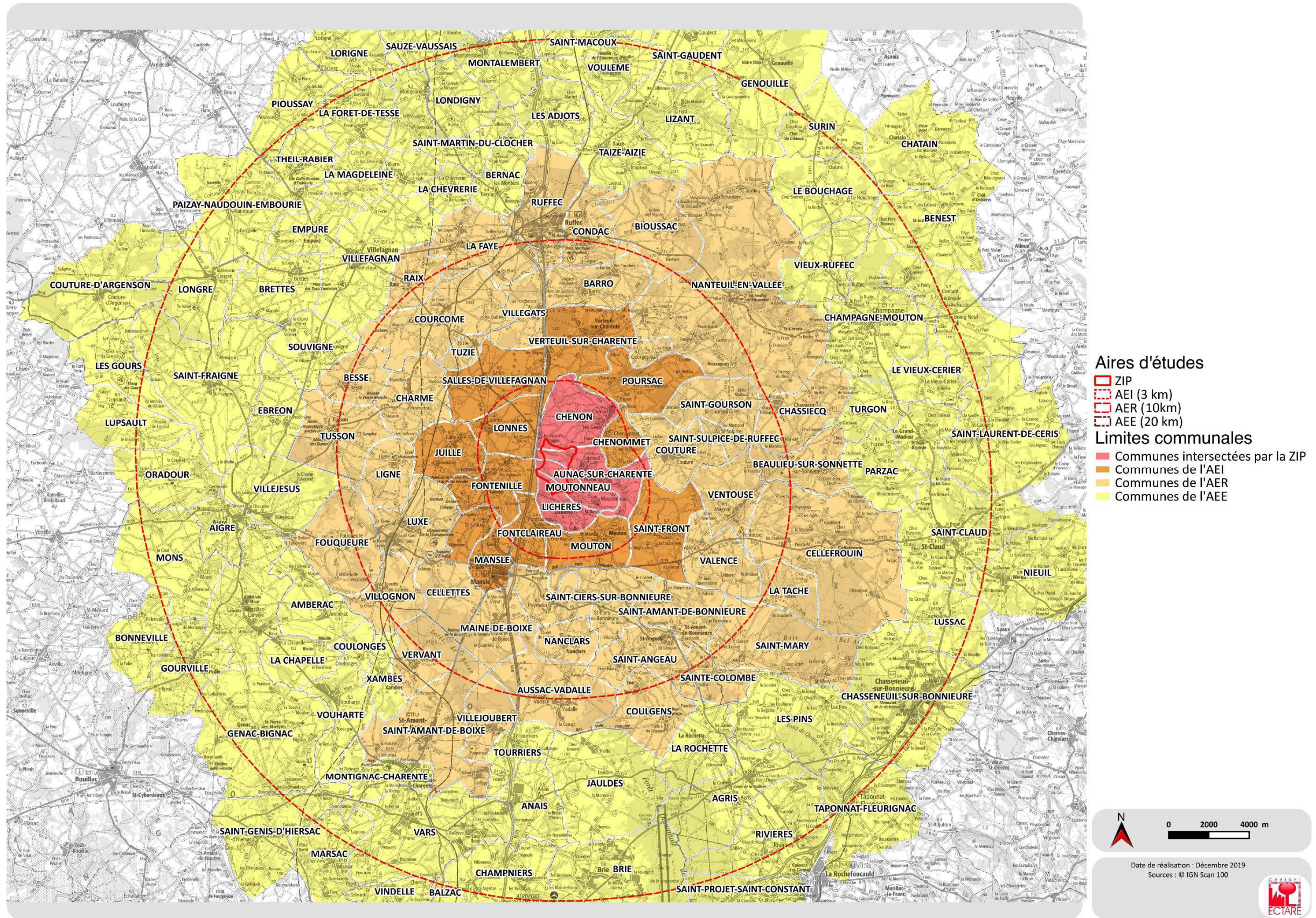
16295	SAINT-AMANT-DE-BOIXE	CHARENTE	R
16296	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	CHARENTE	R
16300	SAINT-ANGEAU	CHARENTE	R
16307	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE	CHARENTE	R
16321	SAINT-GEORGES	CHARENTE	R
16325	SAINT-GOURSON	CHARENTE	R
16336	SAINT-MARY	CHARENTE	R
16356	SAINT-SULPICE-DE-RUFFEC	CHARENTE	R
16309	SAINTE-COLOMBE	CHARENTE	R
16390	TUSSON	CHARENTE	R

16391	TUZIE	CHARENTE	R
16392	VALENCE	CHARENTE	R
16396	VENTOUSE	CHARENTE	R
16401	VERVANT	CHARENTE	R
16410	VILLEGATS	CHARENTE	R
16412	VILLEJOUBERT	CHARENTE	R
16414	VILLOGNON	CHARENTE	R
16140	FONTCLAIREAU	CHARENTE	I
16141	FONTENILLE	CHARENTE	I
16173	JUILLE	CHARENTE	I
16191	LONNES	CHARENTE	I
16206	MANSLE	CHARENTE	I

16237	MOUTON	CHARENTE	I
16268	POURSAC	CHARENTE	I
16318	SAINT-FRONT	CHARENTE	I
16326	SAINT-GROUX	CHARENTE	I
16361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN	CHARENTE	I
16400	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	CHARENTE	I
16033	<b>AUNAC-SUR-CHARENTE</b>	CHARENTE	ZIP
16095	<b>CHENON</b>	CHARENTE	ZIP
16184	<b>LICHERES</b>	CHARENTE	ZIP
16238	<b>MOUTONNEAU</b>	CHARENTE	ZIP



Carte 1 – Carte des aires d'études paysagères (© ECTARE)





## 1.2. SITUATION VIS-A-VIS DES ATLAS DES PAYSAGES

Les informations présentées dans ce chapitre sont issues de l'Atlas paysager de Poitou-Charentes (CREN) et de la Charte paysagère du Ruffécois (Carnet des Paysages du Ruffécois, CAUE de la Charente 2002 et sa version réactualisée en 2019 par PETR du Ruffécois). Ces documents de référence décrivent de manière précise les unités paysagères.

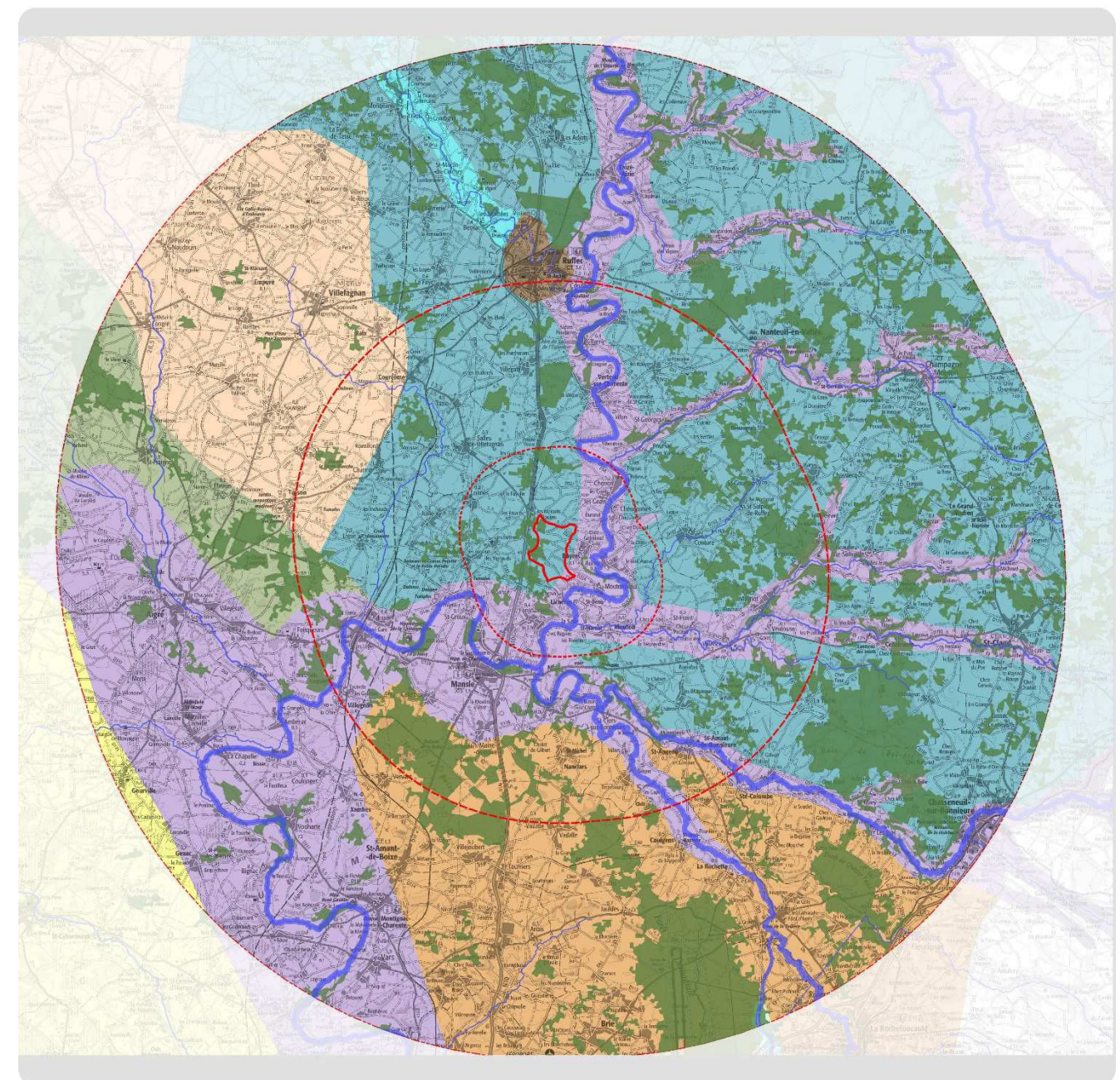
Le tableau suivant liste les entités paysagères dans l'aire d'étude éloignée.

Grand paysage	Entité paysagère	Situation dans les aires d'étude
Plaines de champs ouverts	La plaine de Niort	À l'ouest de la ZIP dans l'AEE
Plaines vallonnées et/ou boisées	La plaine haute d'angoumois	En limite extérieur de l'AEE
	<b>Le Ruffécois</b>	<b>Concernée par la ZIP</b>
Terres boisées	Le pays du karst	Au sud de la ZIP dans l'AER
	La marche boisée	À l'ouest de la ZIP dans l'AEE
Vallées principales	<b>Le val d'angoumois</b>	<b>Concernée par la ZIP</b>
	Les vallées de la Tardoire et de ses affluents	En limite extérieur de l'AEE
	Les vallées de la Haute Charente et de ses affluents	Au nord de l'AER dans l'AEE
Villes principales	<b>Ruffec</b>	<b>En limite nord de l'AER</b>

Tableau 2 - Liste des entités paysagères de l'AEE

Certaines unités sont dites « passives ». Elles ne font que regarder le projet et n'influent pas (ou très peu) les perceptions depuis les autres unités paysagères. C'est le cas de la plaine de Niort, de la plaine du haut d'angoumois, du pays du karst, de la marche boisée, des vallées de la Tardoire et de la Haute Charente. Pour ces unités paysagères, une description succincte de leurs principales caractéristiques sera faite. L'étude s'attachera essentiellement à caractériser les perceptions en direction de la zone de projet.

Les unités « actives » participent directement aux perceptions en direction du projet de par leur situation ou leur morphologie particulière. Elles créent des effets de barrières, de fenêtres visuelles ou encore constituent une toile de fond permanente, véritable décor de l'aire d'étude. Ces unités ont un lien structurel plus direct avec le projet qui pourra modifier leur identité et/ou leur perception et créer ainsi de nouveaux paysages. Ces unités feront l'objet d'une description détaillée. Il s'agit ici de l'unité du Ruffécois (et du bourg de Ruffec) et du val d'angoumois



Carte 2 – Carte des unités paysagères de l'AEE (@ ECTARE)



### 1.2.1. Les unités paysagères « passives »

#### Les plaines de champs ouvert : la plaine de Niort

Elle est caractérisée par de grands espaces agricoles ouverts. Peu d'obstacles bloquent les visibilitées dans ce secteur où les boisements ne sont que relictuels. La structure du paysage est rythmée par la géométrie du parcellaire « open field », le « damier agricole ».

Dans l'aire d'étude, cette unité concerne les alentours de Villefagnan. Les grandes ouvertures sur le paysage en direction de la ZIP seront particulièrement étudiées dans les prochains chapitres.

**Enjeux :** très faibles – Cette unité ne présente pas un caractère paysager emblématique.

**Sensibilités théoriques :** modérées – L'ouverture du paysage induit de nombreuses possibilités de points de vue en direction de la ZIP.

#### Les plaines vallonnées et/ou boisées : la plaine haute d'Angoumois

Ces paysages regroupent une gamme très variée de secteurs dans lesquels des vallonnements ou des boisements créent des organisations spatiales spécifiques qui ne relèvent ni de la plaine de champs ouverts, ni du bocage. La plaine haute d'Angoumois est un long plateau vallonné, modelé dans une série d'ondulations amples orientées nord-ouest / sud-est. Elle domine la vallée de la Charente.

L'alternance de cultures ouvertes et de vignes permet d'en mesurer l'ampleur, entrecoupée de ponctuations boisées et de quelques arbres isolés. Les cultures elles-mêmes, leurs matières, les couleurs qui se succèdent selon les saisons, sont des constituants importants de la substance paysagère du secteur.

Elle ne concerne qu'une très fine bande au sud-ouest de l'AEE. Cette unité ne sera pas particulièrement traitée dans le reste de l'étude étant donnée la distance qui la sépare de la ZIP.

**Enjeux :** très faibles – Cette unité ne présente pas un caractère paysager emblématique.

**Sensibilités théoriques :** négligeables du fait de la distance avec la ZIP.

#### Les terres boisées :

##### >> Le pays du Karst

Le relief de cette unité est légèrement vallonné et marqué par la présence de grands massifs boisés. Sur l'aire d'étude on recense la forêt de Quatre Vaux, la forêt de Boixe (dans l'AER) et la forêt de la Braconne. Ces deux dernières étant connues pour la présence de fosses, de gouffres et de sites préhistoriques qui font l'identité physique et mythologique de ce pays.

Un bocage dégradé entoure l'habitat principal qui est fait de villages assez concentrés reliés par des routes rectilignes qui tranchent dans les boisements.

**Enjeux :** moyens du fait de sa dimension légendaire liée aux phénomènes géologiques.

**Sensibilités théoriques :** très faibles – Cette unité est composée de nombreux boisements importants qui masquent les visibilitées potentielles vers la ZIP.

##### >> La marche boisée

Vestiges de la vaste forêt d'Argenson qui s'étendait du golfe des Pictons jusqu'aux forêts de Dordogne, la marche boisée est aujourd'hui composée d'une alternance de bois et de clairières. L'ambiance est parfois intimiste, parfois marquée par des points de vue aux paysages variés, au gré des mouvements du relief et de l'importance de la végétation.

Une bande à l'ouest de l'AEE est concernée par cette unité paysagère. Le GR36 la traverse de tout son long de Tusson à St-Fraigne.

**Enjeux :** moyens du fait de la reconnaissance de la qualité des paysages bocagers.

**Sensibilités théoriques :** très faibles – Cette unité est composée de nombreux boisements importants qui masquent les visibilitées potentielles vers la ZIP.

#### Les vallées principales :

Les vallées réunissent en un même lieu les composants physiques essentiels du territoire naturel que sont le relief, l'eau et les diverses formes de végétation étagées des rives aux rebords des plateaux.

Elles accueillent presque toutes les grandes agglomérations et constituent donc le cadre de vie au quotidien d'une proportion importante des habitants de la région. Elles possèdent donc de forts enjeux en termes d'habitat et d'attraction touristique.

##### >> Les vallées de la Tardoire et de ses affluents

Cette unité, formée par la vallée de l'affluent de la Charente, la Tardoire, creusée dans un plateau calcaire, ne concerne qu'une infime partie de l'AEE au sud, accolée à la forêt domaniale de la Braconne. Elle ne sera pas détaillée dans cette étude.

##### >> Les vallées de la Haute Charente et de ses affluents

Le secteur de la Haute Charente articule le passage des terres granitiques avec leur paysage de bocage, aux plaines calcaires vallonnées des terres Rouges et du Ruffécois. Dans l'AEE elle concerne une fine partie au nord-ouest entre Ruffec et Montjean.

**Enjeux :** moyens du fait de la présence de nombreux bourgs principaux et du potentiel touristique

**Sensibilités théoriques :** très faibles – Ces deux unités paysagères ne concernent qu'une très petite partie de l'AEE et éloignée de la ZIP.

### 1.2.2. Unités paysagères « actives »

Il s'agit des unités paysagères du Ruffécois et du val d'angoumois qui concernent plus particulièrement la ZIP.

#### Le Ruffécois

Cette unité occupe la plus grande partie de l'AEE. Le paysage est animé par de légères ondulations du relief creusées par les nombreux affluents de la Charente : la Lizonne et le Cibiou au nord de l'aire d'étude par exemple. L'occupation du sol est marquée par la présence de petits boisements et d'une trame bocagère souvent altérée. L'illustration ci-dessous résume le visage caractéristique de cette unité paysagère. La prise de vue est située à l'est de la ZIP vers Chenommet. Elle offre un panorama sur le Ruffécois avec en toile de fond des covisibilités sur le Château de Bayers, sur la vallée de la Charente et sur le parc éolien existant de Fontenille.

Illustration 3 - Bloc diagramme du Ruffécois

© Fiche entité paysagère 204 – inventaire régional des paysages

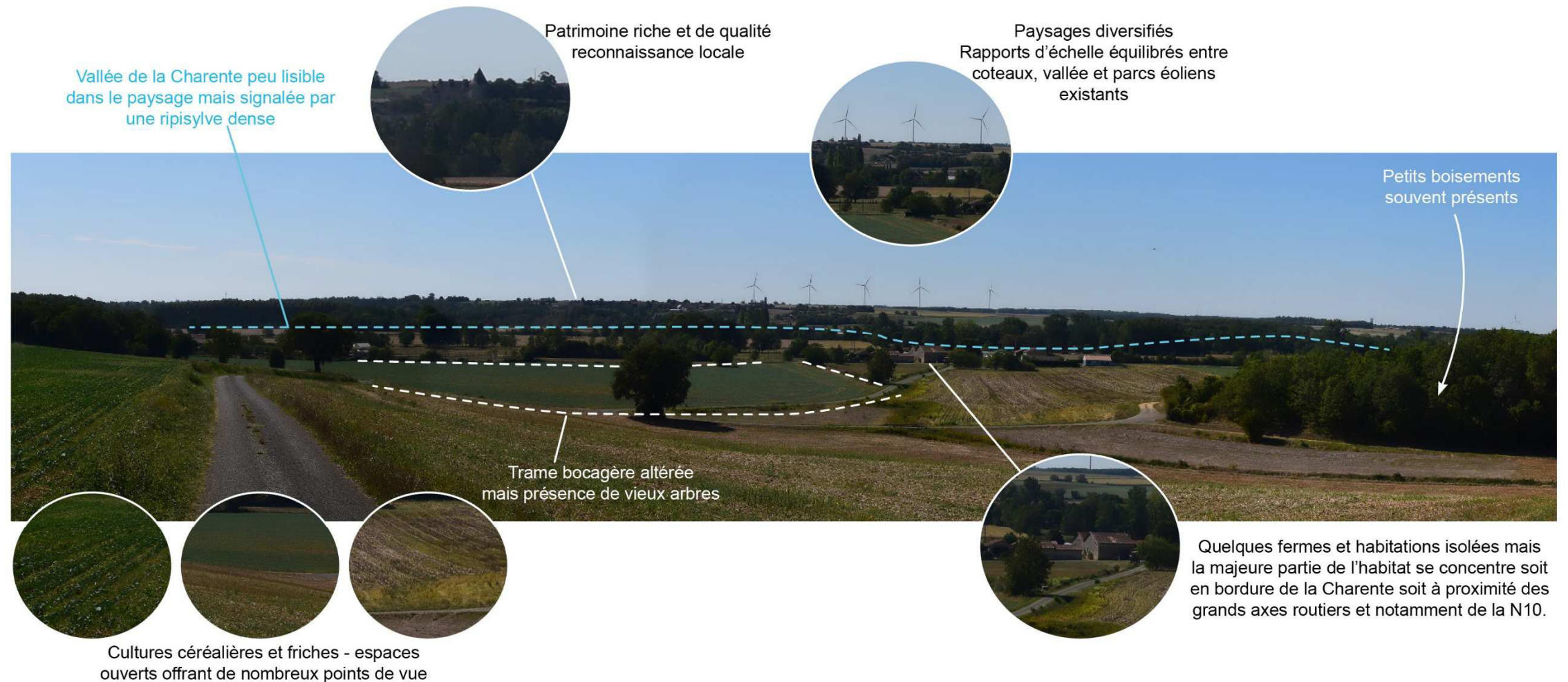
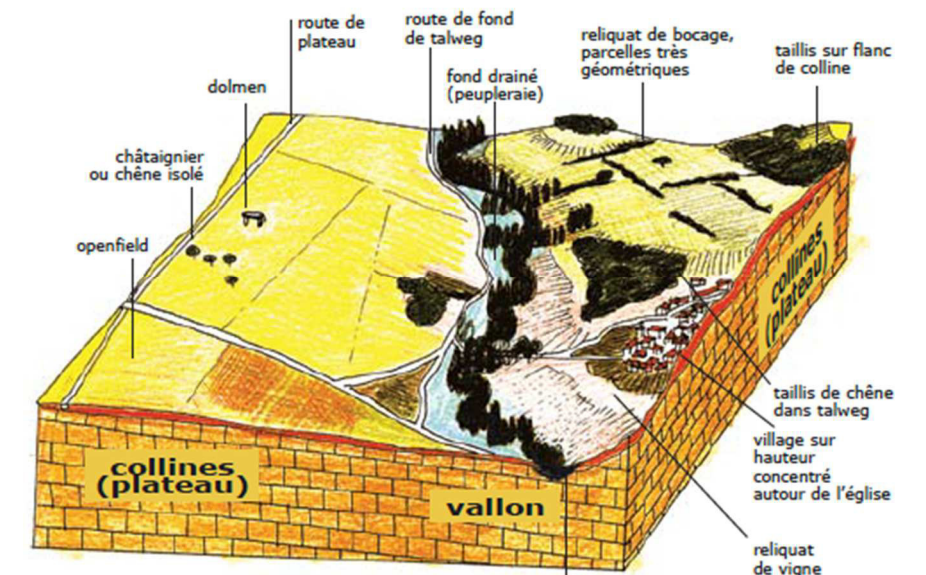


Illustration 2 - Visage du Huttecois

**Enjeux :** Globalement **modérés** car cette unité bénéficie de peu de reconnaissance et d'attrait touristique. Le patrimoine vernaculaire et religieux est riche mais reconnu localement.

**Sensibilités théoriques :**

**Fortes** – Les formes du paysages offrent de nombreux points de vue dégagés et des potentialités de covisibilité avec des éléments du patrimoine.

**Préconisations des documents de références :**

« Éviter l'implantation d'édifices de grandes tailles sur les crêtes, opter pour une volumétrie simple à la mesure de la dimension des édifices » (*Charte paysagère du pays Ruffécois*)



## Le val d'angoumois

Sur la partie sud-ouest de l'AEE, le val d'angoumois forme la limite entre la haute plaine arborée de l'angoumois, terroir périphérique des pays du Cognac, et les secteurs boisés voués à l'élevage et la polyculture de la Marche Boisée. Il suit le cours de la Charente au nord en traversant de manière sinueuse le pays Ruffécois. En effet, c'est en aval de Civray (nord de l'AEE) que le cours du fleuve commence à dessiner d'amples méandres, et à se diviser. Le motif des îles apparaît et se poursuit sur toute la partie médiane de son cours. L'alimentation de la Charente reste relativement modeste jusqu'à Angoulême. Longeant le pays du karst, le fleuve y récupère grâce à la Touvre une partie des eaux perdues dans le plateau calcaire par la Tardoire, la Bonnieure et le Bandiat. Il double ainsi son débit et s'élargit à partir d'Angoulême où il devient navigable.

La complexité du relief et le dessin sinueux du fond de la vallée de la Charente au niveau du val d'angoumois offrent de grandes diversités et qualités de parcours et de paysages.

La route départementale RD737 qui suit globalement le sens de la vallée en coupant les coteaux convexes fait alterner passages en hauteur et passages en pied de coteaux, où les bourgs se sont installés en bordure de fleuve. Le sentier de randonnée du " Tour de l'angoumois " traverse la vallée au niveau de Mansle et de Montignac, le GR36 à Mouton et Chateaufrenard.

Les perceptions depuis cette unité vers le pays Ruffécois restent cependant limitées aux points hauts qui encadrent la vallée, en dehors de l'écrin boisé et intimiste que forme la ripisylve du fleuve.

L'illustration suivante montre l'organisation générale de la vallée depuis un point haut de l'AER, au niveau du hameau des Touches. Elle décrit le val d'angoumois de manière parlante sur notre aire d'étude.

**Enjeux :** Globalement **forts** car cette unité bénéficie d'une reconnaissance importante par la population et d'un patrimoine culturel riche. Les pôles urbains sont également majoritaires dans cette unité.

**Sensibilités théoriques :** Très **faibles** - si l'on considère le cœur de la vallée de la Charente du fait de l'ambiance intimiste et des visibilitées bloquées par la topographie et la ripisylve dense.

**Fortes** - si l'on considère les points hauts sur les coteaux qui encadrent la vallée et les possibles covisibilités entre la vallée et la ZIP.

### Préconisations des documents de références :

Éviter les effets de surplomb sur la vallée. L'implantation d'éoliennes en bordure de la Charente est à proscrire.

Une vallée large, étalée et encadrée par des coteaux aux pentes douces. La Charente forme de larges méandres.

Principaux centres urbains, patrimoine historique de qualité et attraction touristique au cœur de la vallée de la Charente



Quelques rares hameaux, comme ici Les Touches, surplombent le lit du fleuve

Une ripisylve dense qui crée une ambiance fraîche et intimiste dans la vallée

Cultures et grandes parcelles ouvertes sur le paysage sur les coteaux qui entourent la vallée

Éléments verticaux de grandes dimensions qui attirent le regard.

Grand paysage	Entité paysagère	Situation dans les aires d'étude	Entité vis à vis de la ZIP	Enjeux	Sensibilités	
Plaines de champs ouverts	La plaine de Niort	À l'ouest de la ZIP dans l'AEE	Passive	Très faibles	Modérées	
Plaines vallonnées et/ou boisées	La plaine haute d'Angoumois	En limite extérieure de l'AEE	Passive	Très faibles	Négligeables	
	<b>Le Ruffécois</b>	<b>Concernée par la ZIP</b>	<b>Active</b>	<b>Modérés</b>	<b>Fortes</b>	
Terres boisées	Le pays du karst	Au sud de la ZIP dans l'AER	Passive	Moyens	Très faibles	
	La marche boisée	À l'ouest de la ZIP dans l'AEE	Passive	Moyens	Très faibles	
Vallées principales	<b>Le val d'Angoumois</b>	<b>Concernée par la ZIP</b>	<b>Active</b>	<b>Forts</b>	Très faibles au cœur de la vallée	Fortes sur les hauteurs qui l'entourent
	Les vallées de la Tardoire et de ses affluents	En limite extérieure de l'AEE	Passive	Moyens	Très faibles	
	Les vallées de la Haute Charente et de ses affluents	Au nord de l'AER dans l'AEE	Passive			
Villes principales	<b>Ruffec</b>	<b>En limite nord de l'AER</b>	<b>Active</b>	<b>Modérés</b>	<b>Fortes</b>	

Tableau 3 - Synthèse des enjeux et des sensibilités par entité paysagère

## 2. CONTEXTE PAYSAGER GENERAL SUR L'AEE

### 2.1. LE SOCLE DU PAYSAGE

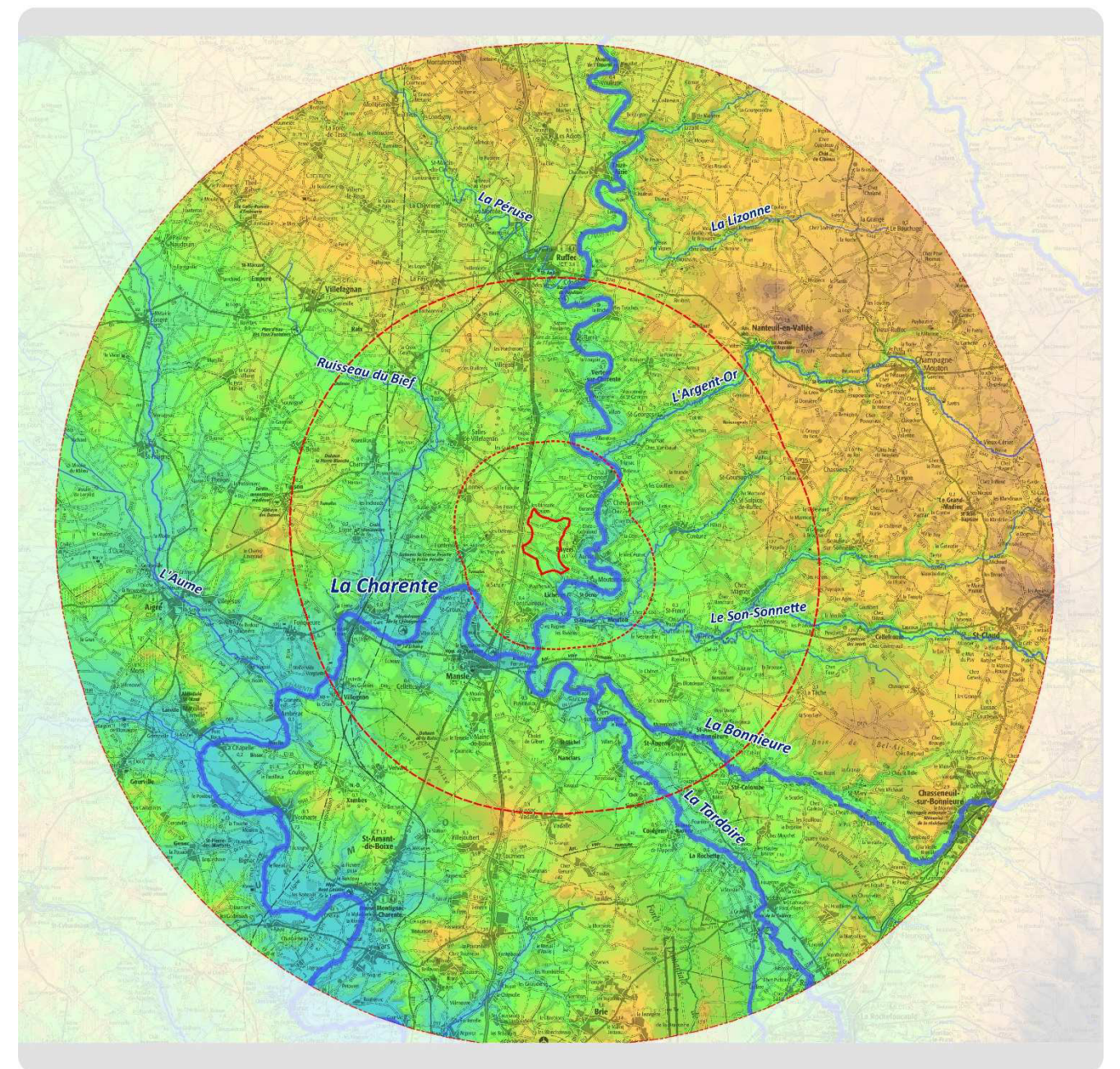
Le cœur du paysage du secteur est principalement défini par ses reliefs et ses sols qui conditionnent le couvert végétal et les activités des hommes.

L'AEE est composée en grande majorité d'un sol calcaire façonné par la large et sinueuse vallée de la Charente et de ses nombreux affluents.

Les variations du relief sont peu marquées mais les nombreuses petites vallées créent des ondulations légères qui favorisent une occupation du sol variée et donc une diversité de paysages. Les vallées sont un peu plus visibles, car plus encaissées, à l'est du territoire, dans le pays Ruffécois. C'est le cas notamment de celle de l'Argent-Or qui donne son charme pittoresque à la cité de Nanteuil-en-Vallée. Ce secteur est l'un des points hauts du territoire à environ 215 m d'altitude.

Au sud de l'AEE et à l'approche d'Angoulême (qui est hors de l'AEE), la vallée de la Charente s'élargit encore. Le lit du fleuve a souvent évolué au fil des siècles et des crues successives. De nombreux bras secondaires ainsi que des îles se sont alors formés. On observe les points bas du territoire dans ce secteur à environ 40 m d'altitude.

La ZIP se situe sur les coteaux à 1 km à l'ouest de la Charente. Les altitudes y varient entre 90 m et 110 m d'altitude. Elle est traversée par de légères combes (petites vallées créées par l'érosion).



Carte 3 - Relief de l'AEE (@ ECTARE)



## 2.2. ÉLÉMENTS D'OCCUPATION DU SOL

La carte de l'occupation du sol ci-contre permet de mieux comprendre la répartition des limites des unités paysagères. On distingue clairement de grandes parcelles agricoles à l'ouest (plaine de Niort et val d'angoumois en amont de Mansle) coupées par la bande plus verdoyante de la Marche Boisée. À l'est la « trame verte » est plus dense, dessinant un parcellaire agricole plus complexe mais qui reste tout de même majoritaire, c'est le pays du Ruffécois. Dans la continuité, au sud-est, le pays du karst est composé de forêts moins découpées. De grands ensembles boisés se dessinent à côté des grandes parcelles agricoles et d'une urbanisation assez dense. La vallée de la Charente irrigue le territoire de part ses nombreux affluents. Elle est caractérisée par une ripisylve dense. Sur les coteaux à proximité, le fleuve n'est visible que grâce à ce cordon vert, qui semble parfois très large du fait des effets de méandres.

Le fleuve diversifie le type d'occupation du sol, par son action sur le relief et sur la végétation, dans ce paysage composé à 78 % de zones agricoles (dans l'AEE).

Les statistiques en page suivante indiquent la répartition des types d'occupation du sol dans chaque aire d'étude. Elles montrent la grande part des surfaces agricoles, y compris dans l'AEI.



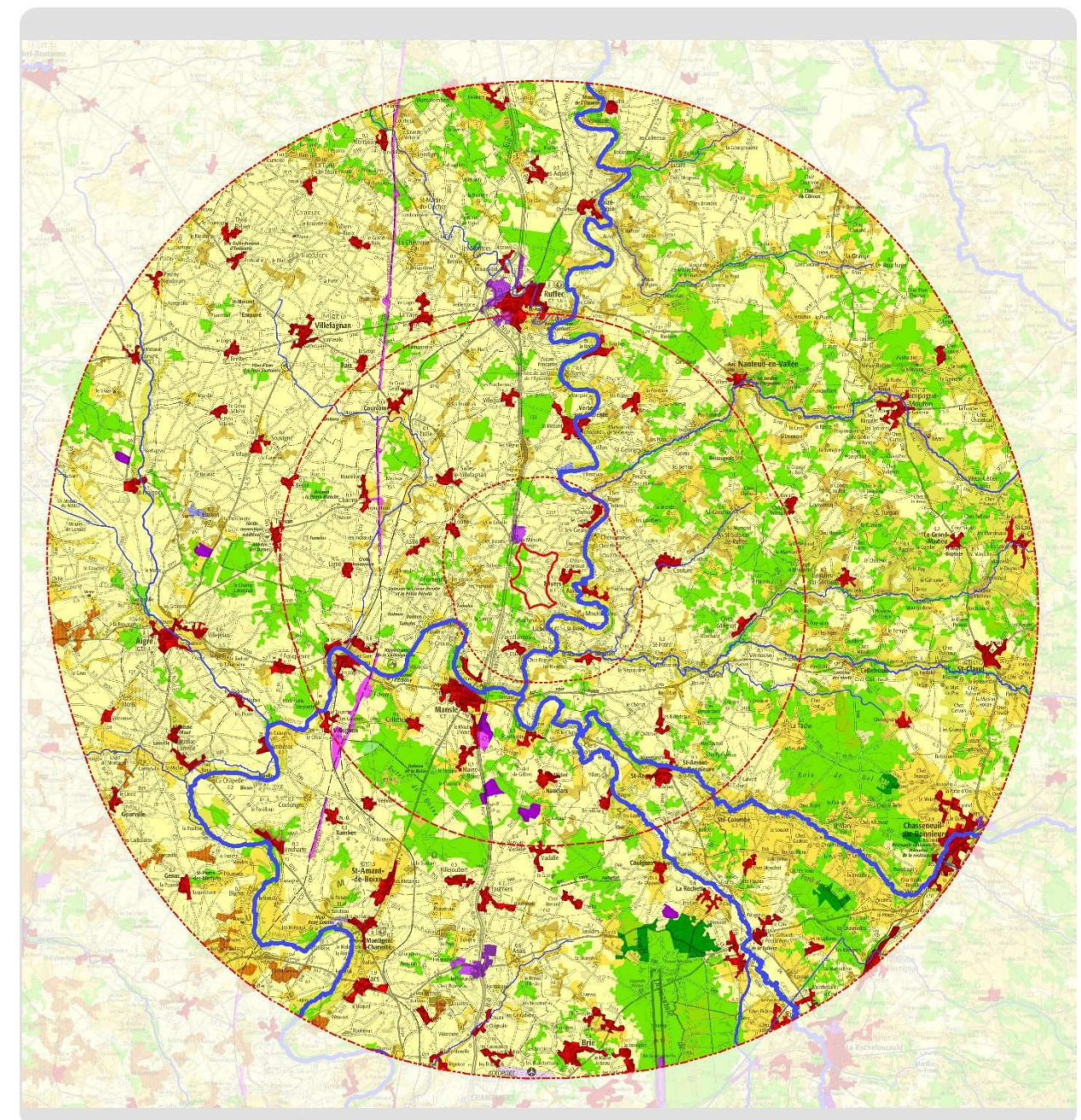
Illustration 4 - Occupation du sol caractéristique de l'AER

La prise de vue ci-dessus, depuis le Tumulus de Tusson, montre le paysage et l'occupation du sol caractéristique de la plaine de Niort avec l'horizon vallonnée du Pays du Ruffécois. Les grandes parcelles agricoles offrent de nombreux panoramas ouverts où quelques haies et bosquets viennent rythmer les perceptions.



Illustration 5 - Occupation du sol caractéristique de l'AEI

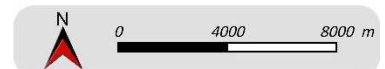
La prise de vue ci-dessus, depuis le Tumulus de Fontenille, présente un paysage plus diversifié entre val d'angoumois et pays du Ruffécois. La Charente crée un ensemble boisé au fond de la vallée. Le parcellaire agricole est important mais plus complexe avec un maillage de haies un peu plus dense que dans la plaine de Niort.



Aires d'études  
 ZIP  
 AEI (3 km)  
 AER (10km)  
 AEE (20 km)

Occupation du sol  
 112 - Tissu urbain discontinu  
 121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques  
 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés  
 131 - Extraction de matériaux  
 133 - Chantiers  
 142 - Equipements sportifs et de loisirs  
 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation  
 221 - Vignobles  
 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole  
 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes  
 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants  
 311 - Forêts de feuillus  
 312 - Forêts de conifères  
 313 - Forêts mélangées  
 322 - Landes et broussailles  
 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation  
 411 - Marais intérieurs

Hydrographie  
 Cours d'eau principaux



Date de réalisation : Décembre 2019  
 Sources : © IGN Scan 100, BD Carthage, CorineLandCover 2018



Carte 4 - Occupation du sol dans l'AEE (© ECTARE)



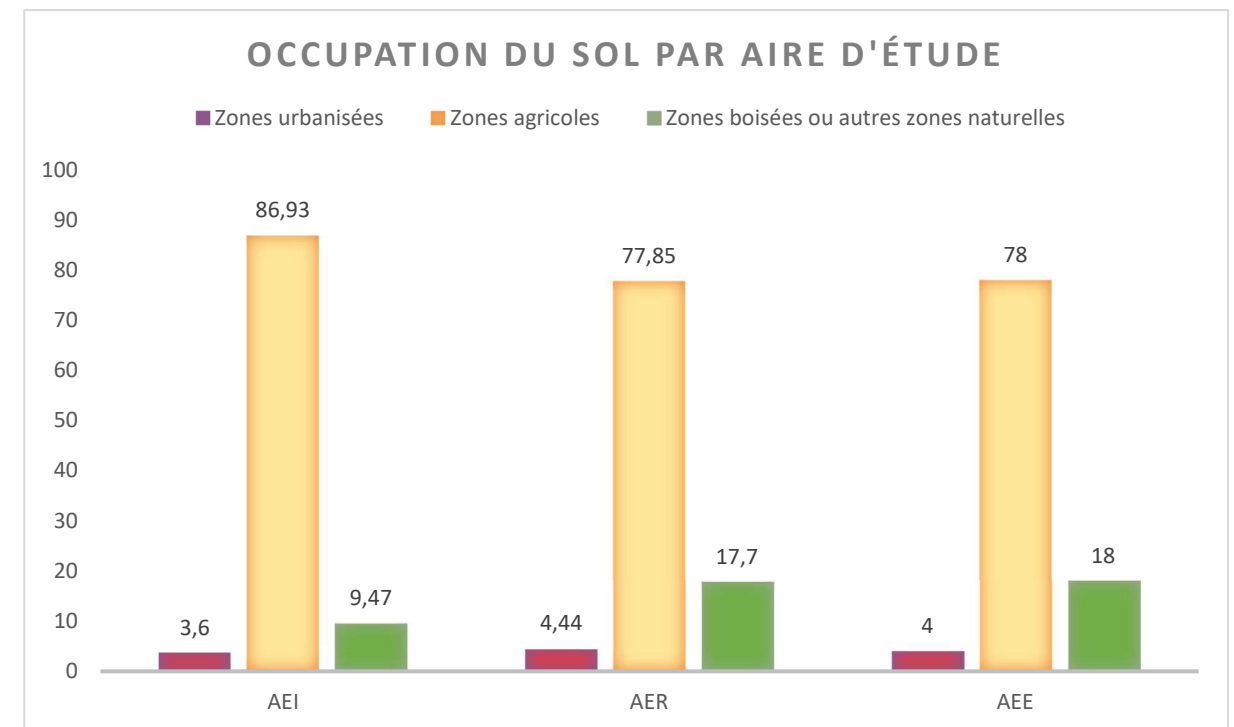


Tableau 4 - Statistiques d'occupation du sol par aire d'étude

Type d'occupation du sol	Surface en m <sup>2</sup>	% sur l'AEI	% sur l'AEI	Grands types d'occupation du sol
Tissu urbain	1720113	2,90	<b>3,60</b>	<b>Zones urbanisées</b>
Zone industrielle	417579	0,70		
Terres arables	39041889	65,82	<b>86,93</b>	<b>Zones agricoles</b>
Prairies	5394535	9,10		
Système culturaux et parcellaires complexes	2674834	4,51		
Surfaces agricoles interrompues par des espaces naturels	4447837	7,50		
Forêts de feuillus	5515799	9,30	<b>9,47</b>	<b>Zones boisées et autres zones naturelles</b>
Marais intérieurs	99672	0,17		
TOTAL surface AEI	59312258	100,00	100	

Type d'occupation du sol	Surface en m <sup>2</sup>	% sur l'AER	% sur l'AER	Grands types d'occupation du sol
Tissu urbain	13489100	3,32	<b>4,44</b>	<b>Zones urbanisées</b>
Zone industrielle	654142	0,16		
Extraction de matériaux	1397633	0,34		
Chantiers	2531142	0,62		
Terres arables	237786447	58,44	<b>77,85</b>	<b>Zones agricoles</b>
Prairies	29613444	7,28		
Système culturaux et parcellaires complexes	32686708	8,03		
Surfaces agricoles interrompues par des espaces naturels	16680290	4,10		
Forêts de feuillus	69084578	16,98	<b>17,70</b>	<b>Zones boisées et autres zones naturelles</b>
Forêts mixtes	886748	0,22		
Landes et broussailles	250551	0,06		
Forêt en mutation	1403218	0,34		
Marais intérieurs	406995	0,10		
TOTAL surface AER	406870996	100,00		

Type d'occupation du sol	Surface en m <sup>2</sup>	% sur l'AEE	% sur l'AEE	Grands types d'occupation du sol
Tissu urbain	45223852	3,15	<b>4,0</b>	<b>Zones urbanisées</b>
Zone industrielle	3430837	0,24		
Réseau routier	559641	0,04		
Extraction de matériaux	2233691	0,16		
Chantiers	4675196	0,33		
Équipement sportif et de loisirs	1015256	0,07		
Terres arables	787509170	54,81	<b>78,0</b>	<b>Zones agricoles</b>
Vignobles	4986414	0,35		
Prairies	118061620	8,22		
Système culturaux et parcellaires complexes	163731184	11,40		
Surfaces agricoles interrompues par des espaces naturels	46016967	3,20	<b>18,0</b>	<b>Zones boisées et autres zones naturelles</b>
Forêts de feuillus	242464623	16,88		
Forêts de conifères	5194875	0,36		
Forêts mixtes	3129842	0,22		
Landes et broussailles	250551	0,02		
Forêt en mutation	7540515	0,52		
Marais intérieurs	665358	0,05		
TOTAL surface AEE	1436689592	100	100	





## 2.3. L'HUMAIN AU CŒUR DU PAYSAGE

### 2.3.1. Principales zones habitées et réseau de communication

Comme analysé précédemment, ce sont les utilisations du territoire par les Hommes qui façonnent ici les paysages, c'est à dire principalement les activités agricoles, le remembrement de parcelles et l'urbanisation. L'AEE est plutôt faiblement peuplée du fait du pôle d'attractivité de l'agglomération d'Angoulême à environ 25 km au sud de l'AEE.

Historiquement les villages les plus anciens se sont implantés dans la vallée de la Charente et de ses affluents principaux. Les bourgs qui se sont par la suite développés sont ceux qui ont été reliés par les grands axes routiers, comme Ruffec et Mansle le long de la route nationale 10 (N10). La N10 traverse du nord au sud le territoire, c'est un axe routier fréquenté, considéré comme la « porte d'entrée » des différentes unités paysagères citées précédemment.

Un réseau important de routes départementales découpe de manière rectiligne l'AEE et relie Ruffec et Mansle aux autres pôles d'habitations : Villefagnan, Tusson, Aigré, Luxé, St-Amant-de-Boixe, Chasseneuil-sur-Bonnieure et Nanteuil-en-Vallée.

L'habitat ne s'étale pas dans le paysage et regroupe très souvent les différents types d'activités (agricole et services). L'insertion paysagère des silhouettes de villages ou de bourgs est en générale douce du fait de leur implantation en creux de vallon, de la simplicité des volumes et de l'harmonie des couleurs qui rappellent celles de la terre et de la pierre que l'on retrouve dans le paysage.

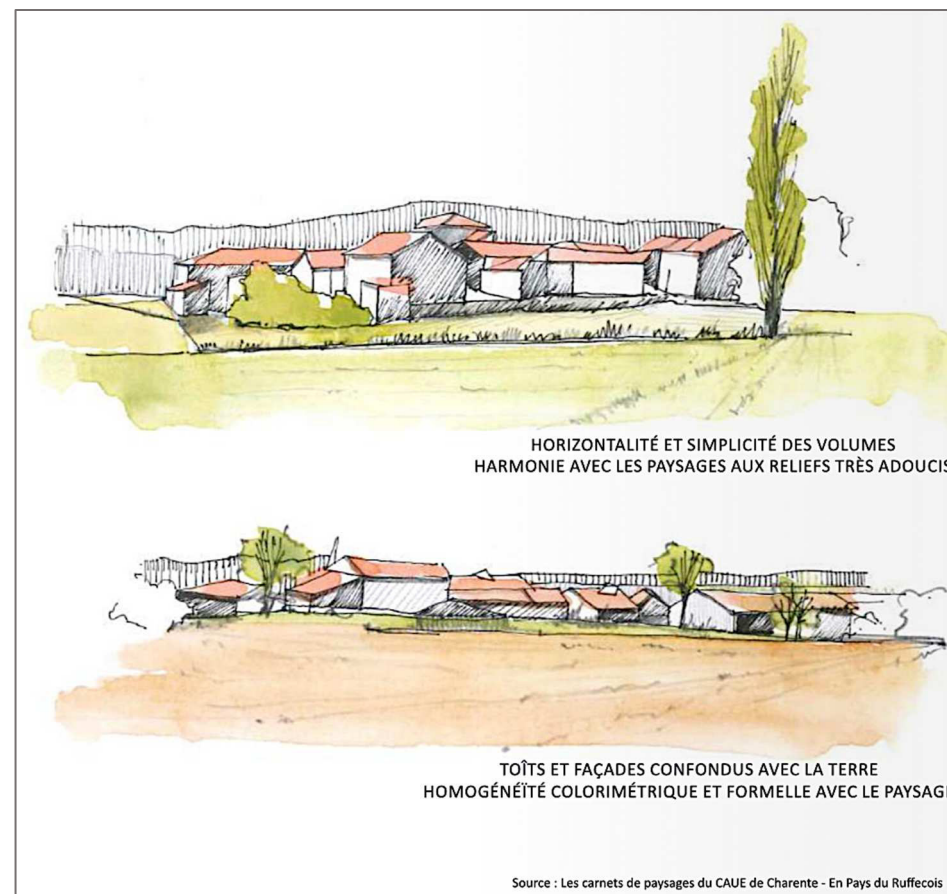


Illustration 6 - Insertion des silhouettes de bourg typique du Ruffécois

Pour les deux pôles principaux, Ruffec et Mansle, la qualité paysagère des entrées de villes sont parfois dégradées par l'étalement des zones d'activités, de quelques lotissements récents et de la publicité, comme le montre la photographie ci-dessous prise depuis l'entrée nord de Mansle.



Illustration 7 – L'entrée du bourg de Mansle

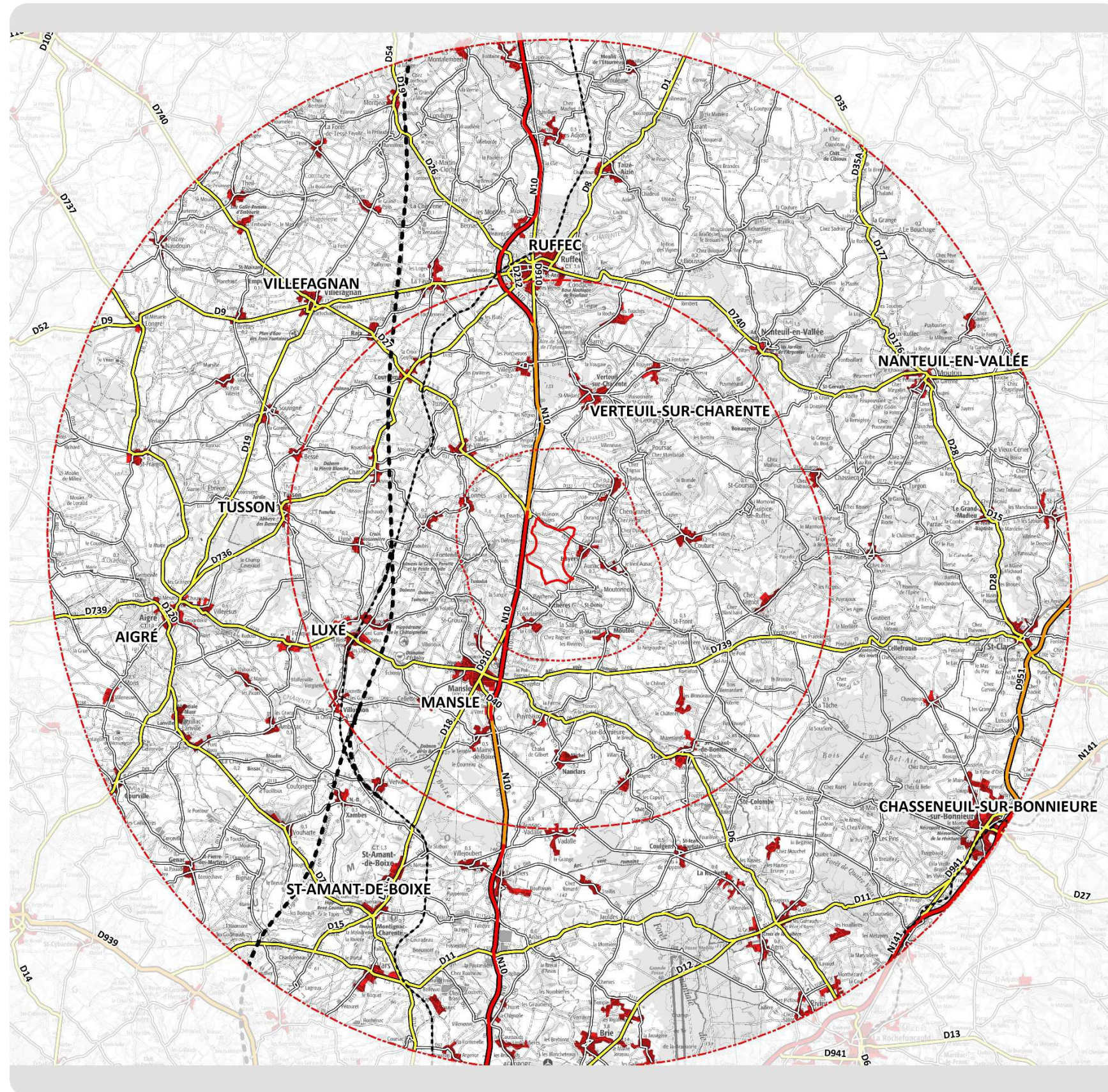
Les cœurs anciens, à l'architecture de grande qualité, restent préservés. L'urbanisation y est resserrée ne permettant souvent pas d'échappées visuelles vers les alentours.

Il faut également noter la présence de la nouvelle Ligne ferroviaire à Grande Vitesse (LGV) qui traverse du nord au sud l'AEE parallèlement à la RN10. Cette ligne est particulièrement visible dans le paysage depuis Luxé, Villefagnan et Courcôme.

L'implantation des principaux bourgs et axes de communication au sein des formes paysagères et les visibilitées potentielles vers la ZIP seront analysées dans les prochains chapitres.



Carte 5 - Principaux bourgs et réseau routier (© ECTARE)



Aires d'études

- ZIP
- AEI (3 km)
- AER (10km)
- AEE (20 km)

Contexte humain

- Principaux bourgs

Réseaux de communication

- Liaison locale
- Liaison principale
- Type autoroutier
- voie ferrée



Date de réalisation : Novembre 2019  
 Sources : © IGN Scan 100, BD Carthage, Route500 IGN, CorineLandCover 2018





### 2.3.2. Contexte économique et éolien

L'activité économique du territoire de l'AEE est en majorité tournée vers la production céréalière et les activités de service au cœur des villes principales. L'activité agricole marque le paysage de par ses grandes parcelles ouvertes et quelques bâtiments de stockage de grandes dimensions disséminés dans la campagne. Ces bâtiments, les châteaux d'eau et les pylônes des lignes à haute tension sont les seuls éléments industriels verticaux visibles sur les horizons avec les parcs éoliens assez nombreux sur l'AEE.

La vocation croissante du territoire pour les énergies renouvelables est appuyée et est présentée comme un levier économique important.

Le tableau et la carte suivante listent les parcs éoliens existants et en projet sur les aires d'étude. Les données sont issues du site SIGENA à jour en **juillet 2021**.

AE	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Commune	État ICPE
I	Parc éolien de la Plaine Chenon	3	CHENON	Autorisé
I	La Compagnie du Vent	5	FONTENILLE	En fonctionnement
R	Parc éolien de la BOIXE	4	AUSSAC VADALLE	Autorisé
R	Parc éolien de Courcôme	5	COURCOME	Autorisé
R	Parc éolien de Villegats	4	COURCOME	Autorisé
R	Parc éolien des Galaçées	3	COURCOME	Instruction en cours
R	SNC CPENR de Fouqueure	5	FOUQUEURE	Instruction en cours
R	Parc éolien des Combonnants_Juillé/Lonne	4	JUILLE	Instruction en cours
R	Parc éolien Les Plans (LA FAYE3)	3	LA FAYE	Instruction en cours
R	Ferme éolienne de SAINT MARY	9	ST MARY	Instruction en cours
R	SAS Société d'exploitation	4	AUSSAC VADALLE	En fonctionnement
R	FERME EOLIENNE DE MOQUEPANIER	8	LA TACHE	En fonctionnement
R	FERME EOLIENNE DES JALADEAUX SARL	4	SALLES DE VILLEFAGNAN	En fonctionnement
R	SNC ENERGIE EOLIENNE DERVAL	5	SALLES DE VILLEFAGNAN 2	En fonctionnement
E	Parc éolien de Genouille	5	GENOUILLE	Autorisé
E	Parc éolien LA CHEVRERIE LA FAYE_VALOREM	5	LA FAYE	Autorisé
E	Parc éolien Le Bouchage_Vieux Ruffec	4	LE BOUCHAGE	Autorisé
E	Parc éolien de la Couture Energie	7	LUPSAULT	Autorisé
E	Parc éolien de Montjean	5	MONTJEAN	Autorisé

AE	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Commune	État ICPE
E	Parc éolien des Grands Champs (WKN)	12	NANTEUIL (Gds Champs)	Autorisé
E	VOLTALIA Nanteuil Lizant	19	NANTEUIL EN VALLEE	Autorisé
E	Parc éolien de Lussac et Nieuil	6	NIEUIL	Autorisé
E	Parc éolien de Saint-Fraigne_VOLKSWIND	8	ST FRAIGNE	Autorisé
E	Parc éolien de TURGON_TURGON ENERGIE	5	TURGON	Autorisé
E	Parc éolien de la Plaine Vervant	4	VERVANT	Instruction en cours
E	Parc éolien Le Chêne Fort	5	Vouharte	Instruction en cours
E	Parc éolien La Faye 2	3	LA FAYE	Instruction en cours
E	Parc du Bel Essart	6	Raix	Instruction en cours
E	Ferme Eolienne du Confolentais	6	CHAMPAGNE-MOUTON	En fonctionnement
E	LA FAYE ENERGIES	6	LA FAYE Chevrerie	En fonctionnement
E	LES EOLIENNES DE ST FRAIGNE_	6	ST-FRAIGNE	En fonctionnement
E	FERME EOLIENNE DE VILLEMUR SUR TARN	1	XAMBES	En fonctionnement
E	SNC ENERGIE EOLIENNE DERVAL	5	XAMBES-VERVANT	En fonctionnement
E	MONTJEAN ENERGIES	6	MONTJEAN	En fonctionnement
E	THEIL RABIER ENERGIES	6	THEIL	En fonctionnement
E	SERGIES	6	ST GAUDENT	En fonctionnement
E	SERGIES	6	VOULEME	En fonctionnement

Tableau 5 - Liste des parcs éoliens existants et en projet sur l'AEE



Au sein de l'AEE on recense 37 parcs éoliens dont :

- 14 en fonctionnement (le parc de Fontenille au sein de l'AEI, 3 parcs dans l'AER et 10 parcs dans l'AEE) ;
- 14 parcs éoliens en projet autorisés par l'Autorité Environnementale (le parc de la Plaine Chenon est situé dans l'AEI, 3 projets dans l'AER et 10 projets dans l'AEE)
- 9 projets éoliens sont en cours d'instruction dont 5 dans l'AER.

Le contexte éolien est donc important sur le territoire d'étude où l'on recense au total 208 éoliennes dont 74 en fonctionnement.



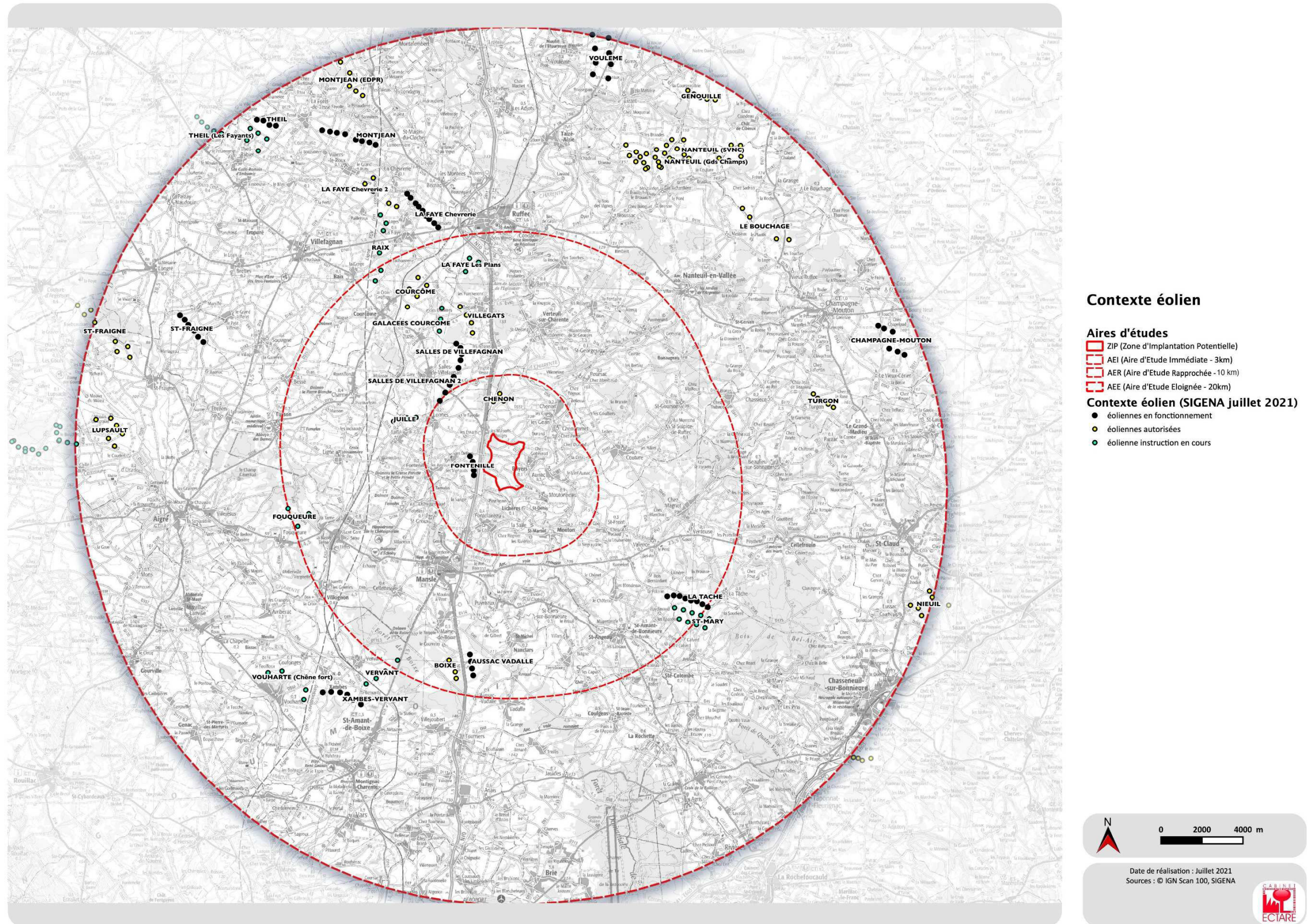
*Éoliennes existantes de Fontenille et Salles Villefagnan depuis la D56 à Fontclaireau*

**Le design du projet devra prendre en compte la cohérence d'implantation des éoliennes existantes et en projet :**

- **Respecter un axe nord-nord-ouest/sud-sud-est le long de la RN10 qui est l'implantation majoritairement suivie par les parcs éoliens existants et en projet dans l'AER ;**
- **Réduire le nombre d'éoliennes afin de limiter les effets de saturation visuelle engendrés par ce contexte éolien dense.**



Carte 6 - Contexte des énergies renouvelables dans l'AEE en juillet 2021 (@ ECTARE)





## 2.4. LE PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISTIQUE

Le territoire du périmètre d'étude possède un patrimoine historique et naturel protégé réglementairement. D'autres éléments et espaces patrimoniaux protégés ou non complètent l'offre touristique et participent à l'identité des lieux comme les paysages bucoliques en bordure de la Charente et la traversée du territoire par le GR36.

### 2.4.1. Les Monuments Historiques (IMH et CMH)

#### Cadre juridique

##### **Effets du classement parmi les Monuments Historiques (CMH) :**

###### **Effets sur le monument même :**

*L'immeuble classé monument historique ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation sans l'accord préalable du ministre de la Culture et de la Communication.*

*L'immeuble privé classé monument historique peut être cédé (donné, vendu, légué...) librement mais le propriétaire doit en aviser le directeur régional des affaires culturelles.*

*L'immeuble classé appartenant à une collectivité ou à un établissement public ne peut être aliéné qu'après avis du ministre de la Culture et de la Communication.*

*L'immeuble classé monument historique ne peut s'acquérir par prescription. On ne peut lui appliquer de servitudes légales pouvant causer la dégradation, c'est à dire essentiellement les servitudes d'urbanisme (alignement). Il ne peut être exproprié sans que le ministre de la Culture et de la Communication ait été consulté.*

###### **Effets sur les abords du monument :**

*Toute construction, restauration, destruction effectuée dans le champ de visibilité de l'édifice classé monument historique doit obtenir l'accord de l'architecte départemental des bâtiments de France.*

##### **Effets de l'inscription sur l'inventaire supplémentaire (IMH) :**

###### **Effets sur le monument même :**

*L'immeuble inscrit ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet de restauration ou de réparation sans que le directeur régional des Affaires Culturelles n'en soit informé quatre mois auparavant. Ces travaux sont soumis au permis de construire du maire de la commune. Le ministre pourra s'opposer à ces travaux en engageant la procédure de classement. Le permis de démolir ne peut être accordé qu'avec l'avis favorable de celui-ci. L'immeuble inscrit peut-être cédé (donné, vendu, légué...) librement. Le directeur régional des Affaires Culturelles doit être informé du changement de propriétaire.*

###### **Effets sur les abords du monument :**

*Les effets sont les mêmes que pour le classement.*

Le tableau suivant liste les monuments historiques présents dans l'AEE, donne leurs statuts de protection et leurs enjeux liés à la valorisation touristique du monument :

- Enjeux très faibles à faibles : le monument est peu accessible, il n'est pas indiqué depuis le réseau routier principal et il n'est pas mis en valeur dans les représentations touristiques du territoire ;
- Enjeux moyens : le monument est accessible et reconnu mais n'engendre pas un flux touristique significatif ;
- Enjeux forts : le monument est accessible, reconnu, indiqué et représenté sur les visuels de communication touristique du territoire. Il peut engendre un flux touristique non négligeable.



Tableau 6 - Liste des monuments historiques

Appellation	Catégorie	Protection	Statut	Commune	Aire d'étude	Enjeux liés à la valorisation touristique
Église Saint-Jean-Baptiste	Architecture religieuse	Classé	Commune	Coulgens	AEE	Faibles
Croix de la Tuilière	Architecture funéraire - commémorative - votive	Inscrit	Commune	Agris	AEE	Faibles
Logis du Portal	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Privé	Vars	AEE	Faibles
Église Sainte-Radegonde	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Theil-Rabier	AEE	Faibles
Église Saint-Nicolas	Architecture religieuse	Partiellement Classé	Commune	Villognon	AEE	Faibles
Château de Puybautier	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Privé	Saint-Coutant	AEE	Faibles
Lanterne des Morts	Architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	Commune	Cellefrouin	AEE	Faibles
Église Saint-Cybard	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Rivières	AEE	Faibles
Église Saint-Maixent	Architecture religieuse	Classé	Commune	Empuré	AEE	Faibles
Église Sainte-Magdeleine	Architecture religieuse	Partiellement Classé	Commune	Magdeleine	AEE	Faibles
Église Saint-Sébastien Saint-Fabien	Architecture religieuse	Classé	Commune	Rochette	AEE	Faibles
Église Saint-Michel	Architecture religieuse	Partiellement inscrit	Commune	Champagne-Mouton	AEE	Faibles
Logis de la Barre	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Privé	Villejoubert	AEE	Faibles
Église Saint-Barthélemy	Architecture religieuse	Classé	Commune	Raix	AEE	Faibles
Église Saint-Genis d'Embourie	Architecture religieuse	Partiellement inscrit	Commune	Paizay-Naudouin-Embourie	AEE	Faibles
Église Sainte-Colombe	Architecture religieuse	Classé	Commune	Sainte-Colombe	AEE	Faibles
Château	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Commune	Rochette	AEE	Faibles
Domaine de l'Abrégement	Architecture domestique	Inscrit	Privé	Bioussac	AEE	Faibles
Église Saint-Claud	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Saint-Claud	AEE	Faibles
Église Notre-Dame	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Vouharte	AEE	Faibles
Logis de Ribrolles	Architecture domestique	Inscrit	Privé	Rivières	AEE	Faibles
Église Saint-Nicolas	Architecture religieuse	Classé	Commune	Cellefrouin	AEE	Faibles
Église Saint-Caprais	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Agris	AEE	Faibles
Logis des Tours	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Privé	Villefagnan	AEE	Faibles
Temple protestant	Architecture religieuse	Inscrit	Société privée	Villefagnan	AEE	Faibles
Église Notre-Dame	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Mons	AEE	Faibles
Logis de Tessé	Architecture domestique	Inscrit	Privé	Fort-de-Tessé	AEE	Faibles

Appellation	Catégorie	Protection	Statut	Commune	Aire d'étude	Enjeux liés à la valorisation touristique
Église	Architecture religieuse	Partiellement Classé-Inscrit	Commune ; privé	Saint-Fraigne	AEE	Faibles
Prieuré Notre-Dame de Lanville	Architecture religieuse	Partiellement Classé-Inscrit	Commune	Marcillac-Lanville	AEE	Faibles
Église Saint-Jean-Baptiste	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Grand-Madieu	AEE	Faibles
Logis de Cherconnay	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Privé	Longré	AEE	Faibles
Église Saint-Pierre-des-Martyrs	Architecture religieuse	Classé	Commune	Genac-Bignac	AEE	Faibles
Viaduc de la Sonnette	Génie civil	Inscrit	Commune	Grand-Madieu	AEE	Moyens
Castrum d'Andone	Architecture militaire	Classé	Privé	Villejoubert	AEE	Moyens
Château des Pins	Architecture domestique	Inscrit	Privé	Pins	AEE	Moyens
Château	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Commune	Montignac-Charente	AEE	Forts
Abbaye Saint-Amant	Architecture religieuse	Partiellement Classé-Inscrit	Commune ; privé	Saint-Amant-de-Boixe	AEE	Forts
Abbaye Notre-Dame et Saint-Benoît	Architecture religieuse	Partiellement Classé	Commune ; privé	Nanteuil-en-Valle	AEE	Forts
Prieuré Fontevriste	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Tusson	AEE	Forts
Église Saint-Jean Baptiste	Architecture religieuse	Partiellement inscrit	Commune	Nanteuil-en-Valle	AEE	Forts
Substructions gallo romaines	Site archéologique	Classé	Privé	Paizay-Naudouin-Embourie	AEE	Forts
Maison	Architecture domestique	Inscrit	Commune	Tusson	AEE	Forts
Église Saint-André	Architecture religieuse	Partiellement Classé	Commune	Ruffec	AEE	Forts
Château de Saveille	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Privé	Paizay-Naudouin-Embourie	AEE	Forts
Église Saint-Blaise (vestiges de l'ancienne)	Architecture religieuse	Inscrit	Association	Ruffec	AEE	Forts
Église Saint-Amant	Architecture religieuse	Classé	Commune	Saint-Amant-de-Boixe	AEE	Forts
Église Notre-Dame	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Xambes	AEE	Forts
Logis	Architecture domestique	Partiellement Classé	Commune	Saint-Amant-de-Bonnieure	AER	Faibles
Église Saint-Michel	Architecture religieuse	Classé	Commune	Nanclars	AER	Faibles
Église Saint-Amant	Architecture religieuse	Classé	Commune	Saint-Amant-de-Bonnieure	AER	Faibles
Chapelle Saint-Eutrope	Architecture religieuse	Classé	Commune	Nanteuil-en-Valle	AER	Faibles
Château de Bourgon	Architecture domestique	Inscrit	Privé	Valence	AER	Faibles





Appellation	Catégorie	Protection	Statut	Commune	Aire d'étude	Enjeux liés à la valorisation touristique
Église Notre-Dame	Architecture religieuse	Classé	Commune	Courcôme	AER	Faibles
Église Saint-Michel	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Saint-Angeau	AER	Faibles
Château	Architecture domestique	Inscrit	Privé	Cellettes	AER	Faibles
Dolmen	Site archéologique	Inscrit	Privé	Saint-Ciers-sur-Bonnieure	AER	Faibles
Église Saint-Martin	Architecture religieuse	Partiellement inscrit	Commune	Ventouse	AER	Faibles
Chapelle du Courreau	Architecture religieuse	Inscrit	Privé	Maine-de-Boixe	AER	Faibles
Cimetière	Architecture funéraire - commémorative - votive	Partiellement inscrit	Commune	Ligné	AER	Faibles
Église Saint-Georges	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Saint-Georges	AER	Faibles
Église Saint-Hilaire	Architecture religieuse	Partiellement inscrit	Commune	Couture	AER	Faibles
Fours à chaux	Architecture industrielle	Partiellement inscrit	Commune	Cellettes	AER	Faibles
Chapelle du cimetière	Architecture funéraire - commémorative - votive	Inscrit	Commune	Courcôme	AER	Faibles
Logis de Sigogne (restes du)	Architecture domestique	Inscrit	Association	Coulgens	AER	Faibles
Église Saint-Front	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Saint-Front	AER	Faibles
Église	Architecture religieuse	Inscrit	Commune ; privé	Poursac	AER	Faibles
Église Saint-Sulpice	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Saint-Sulpice-de-Ruffec	AER	Faibles
Château d'Aizecq	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Privé	Nanteuil-en-Valle	AER	Moyens
Dolmen	Architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	Privé	Bessé	AER	Moyens
Dolmens de Magnez	Architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	Privé	Courcôme	AER	Moyens
Dolmen	Architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	Privé	Vervant	AER	Forts
Deux dolmens	Architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	Privé	Fontenille	AER	Forts
Tumulus dit le Vieux Breuil	Architecture funéraire - commémorative - votive	Inscrit	État	Tusson	AER	Forts
Château	Architecture domestique	Inscrit	Privé	Verteuil-sur-Charente	AER	Forts
Tumulus dit le Gros Dognon	Architecture funéraire - commémorative - votive	Inscrit	État Ministre de la Culture et de la Communication	Tusson	AER	Forts
Tumulus	Architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	Privé	Fontenille	AER	Forts
Église Saint-Médard	Architecture religieuse	Inscrit	Commune	Verteuil-sur-Charente	AER	Forts

Appellation	Catégorie	Protection	Statut	Commune	Aire d'étude	Enjeux liés à la valorisation touristique
Dolmen	Architecture funéraire - commémorative - votive	Inscrit	Association	Luxé	AER	Forts
Dolmen	Architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	Privé	Luxé	AER	Faible - inaccessible et non indiqué
Dolmen dans le tumulus	Architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	Privé	Luxé	AER	Forts
Tumulus dit de La Justice	Architecture funéraire - commémorative - votive	Inscrit	État	Tusson	AER	Forts
Tumulus le Petit Dognon	Architecture funéraire - commémorative - votive	Inscrit	État	Tusson	AER	Forts
Tumulus de la Folatière	Architecture funéraire - commémorative - votive	Classé	Privé	Luxé	AER	Faible - inaccessible et non indiqué
Nécropole de la Boixe	Architecture funéraire - commémorative - votive	Inscrit	Privé	Vervant	AER	Forts
Couvent des Cordeliers	Architecture religieuse	Inscrit	Privé	Verteuil-sur-Charente	AER	Forts
Dolmen de Pierre Folle	Site archéologique	Inscrit	Commune	Chenommet	AEI	Très faibles
Église Saint-Martial	Architecture religieuse	Classé	Commune	Mouton	AEI	Moyens
Église Saint-Denis	Architecture religieuse	Classé	Commune	Lichères	AEI	Forts
Château de Bayers	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Privé	Bayers	AEI	Moyens
Château	Architecture domestique	Partiellement inscrit	Privé	Chenon	AEI	Moyens



L'aire d'étude est composée de 47 monuments historiques dans l'AEE, 38 dans l'AER et 5 dans l'AEI. Sur ces 90 monuments historiques :

- La moitié concerne des édifices religieux positionnés, la plupart du temps, au niveau des centres urbains historiques ;
- 23 % concernent des logis, maisons ou châteaux remarquables ;
- 22 % concernent des édifices préhistoriques (dolmen et tumulus) et archéologiques prouvant une occupation très ancienne du territoire.

L'implantation des monuments historiques au sein des formes paysagères et les visibilitées potentielles vers la ZIP seront analysées dans les prochains chapitres.



Dolmen de la Grande Perrotte (Fontenille), Église de St Amant de Boixe (©Fondation du Patrimoine), Église de Nanteuil-en-Vallée

## 2.4.2. Sites inscrits – sites classés

### Cadre juridique :

Les dispositions de la Loi du 2 mai 1930 s'appliquent à toute partie du territoire, rural ou urbain, dont le caractère de monument naturel ou les caractères "artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" nécessitent, au nom de l'intérêt général, leur conservation.

Le **site classé** est une protection forte qui correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Le **site inscrit** constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.

Le tableau suivant liste les sites protégés présents dans l'AEE et donne leurs statuts de protection et leurs enjeux liés à la valorisation touristique du site.

Tableau 7 - Liste des sites protégés

NOM	PROTECTION	Aire d'étude	Enjeux en lien avec la valorisation touristique	COMMUNE
RANGÉE DE 62 PLATANES	Inscrit	AEE	Faibles	MONTIGNAC-CHARENTE
MOULIN DE BISSAC	Inscrit	AEE	Faibles	AMBERAC, LA CHAPELLE
LA FOSSE LIMOUSINE	Classé	AEE	Moyens	AGRIS
PLACE DE NANTEUIL-EN-VALLEE	Inscrit	AEE	Moyens	NANTEUIL-EN-VALLEE
L'ABBAYE DE NANTEUIL	Inscrit	AEE	Moyens	NANTEUIL-EN-VALLEE
GOUFFRE DE LA GRANDE FOSSE	Classé	AEE	Moyens	BRIE
LA FOSSE MOBILE	Classé	AEE	Moyens	AGRIS
VILLAGE SITE PITTORESQUE	Inscrit	AER	Moyens	TUSSON
ILES DE MANSLE	Classé	AER	Moyens	MANSLE
PLACE ET TERRASSE	Classé	AER	Forts	VERTEUIL-SUR-CHARENTE
LIEU DIT BELLEVUE	Inscrit	AEI	Moyens	CHENOMMET

Le territoire d'étude est composé de 7 sites classés ou inscrits dans l'AEE, 3 dans l'AER et 1 dans l'AEI.

L'implantation de ces sites historiques au sein des formes paysagères et les visibilitées potentielles vers la ZIP seront analysées dans les prochains chapitres.

## 2.4.3. Patrimoine vernaculaire

Issus de l'histoire, il existe quelques éléments du petit patrimoine qui, bien que non protégés, méritent d'être identifiés. Ce sont essentiellement des édifices religieux dans les bourgs des villages, des constructions historiques ou des constructions liées aux pratiques agricoles dans les zones moins urbanisées. On note par exemple la présence de nombreuses croix de chemins, chapelles, puits et fontaines, mais aussi de moulins à eau comme celui de Verteuil-sur-Charente ou à vent comme celui de Villefagnan. Ce patrimoine est recensé uniquement à l'échelle de l'AEI sur la carte en page suivante.



## 2.4.4. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

### Cadre juridique :

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi du 8 janvier 1993 au paysage) relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et complétée par la loi du 8 janvier 1993, article 6, sur la protection et la mise en valeur des paysages.

Ces zones de protection sont nées de l'ambition de donner aux communes l'opportunité de jouer un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine.

Afin de répondre à la volonté de gérer de façon cohérente et en partenariat le patrimoine naturel et bâti d'un même territoire, l'un des principaux objectifs de la création de la procédure des Z.P.P.A.U.P. a été d'améliorer le dispositif des abords de monuments historiques.

Aussi, la mise en place d'une Z.P.P.A.U.P. permet-elle de suspendre les effets de la servitude des abords en créant un nouveau contour qui prend en compte la spécificité des lieux accompagnée d'un ensemble de règles pour assurer la gestion cohérente des espaces.

La ZPPAUP associe protection et projet et vise ainsi plus à promouvoir un aménagement respectueux du patrimoine qu'une conservation stricto sensu.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique créée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II. L'AVAP conserve les principes fondamentaux de la ZPPAUP. Elle a vocation à s'y substituer à l'horizon 2015 à la zone de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAUP) en intégrant notamment, à l'approche patrimoniale et urbaine de celle-ci, les objectifs du développement durable.

**Depuis la loi LCAP de 2016, Les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine créés avant la publication de la présente loi deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables, au sens de l'article L. 631-1 du code du patrimoine, et sont soumis au titre III du livre VI du même code. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé applicable à la date de publication de la présente loi est applicable après cette date dans le périmètre du site patrimonial remarquable.**



Illustration 8 - Château de Verteuil-sur-Charente

Il existe un SPR dans l'AER il s'agit du bourg élargi de **Verteuil-sur-Charente**. Couvrant près de 814 Ha, le site vise à englober l'ensemble des protections patrimoniales en préservant les sites archéologiques sensibles, les monuments historiques, les immeubles d'intérêt architectural, les ensembles urbains homogènes et les espaces naturels.

À l'extérieur de l'AEE, on peut noter également le classement en SPR de la ville de la Rochefoucauld et du centre historique d'Angoulême.

### 2.4.5. Les sites touristiques majeurs : reconnaissance du territoire

L'activité touristique du territoire se développe autour du patrimoine historique et naturel. La ZIP se situe au cœur du Ruffécois qui propose une large gamme d'activités et de sites à découvrir, comme le montre la carte ci-contre (source : site officiel du tourisme en Ruffécois). La reconnaissance du territoire est mise en exergue par l'ambiance paysagère bucolique du fleuve Charente. Ce dernier fait partie de toutes les représentations en termes de communications touristiques. La qualité architecturale du patrimoine bâti est également souvent mise en valeur, la pierre calcaire comme élément d'appartenance aux lieux. Enfin la concentration importante de sites néolithiques est également un patrimoine exceptionnel à valoriser.

Les principales thématiques et lieux d'attraction sont donc :

- Les cités de caractère : **Verteuil-sur-Charente, Nanteuil-en-vallée et Tusson** pour leur patrimoine architectural et historique remarquable ;
- Les **sites néolithiques** : une grande concentration de menhirs et de tumulus, dont certains sites comme celui de la Grande Perrotte ou le Tumulus de Tusson, sont aménagés pour le public ;
- La ville de **Mansle** regroupant des activités de loisirs (jardins, piscine, canoë, camping...)
- Une offre variée de sentiers de **randonnée** (GR 36 et PR) et plus particulièrement de **Géocaching**.



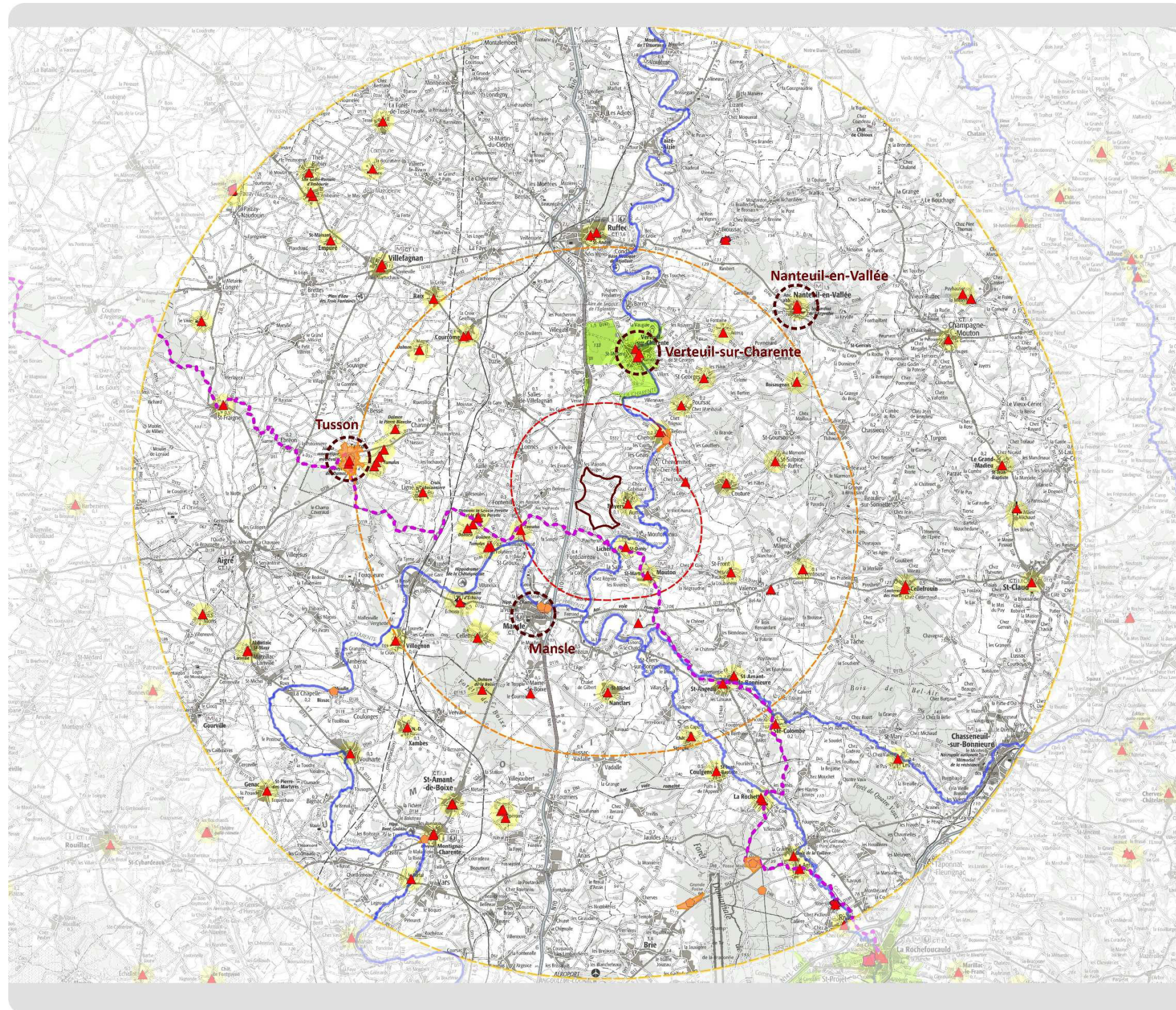
Illustration 10 - Carte touristique du Ruffécois (© ECTARE)



Illustration 9 - Éléments d'attraction touristique

De gauche à droite : la Charente depuis Aunac et le dolmen de la Grande Perrotte, panneau pédagogique à l'entrée du site du Tumulus de Tusson, la Charente à Mansle.

Carte 7 - Patrimoine de l'AEE (© ECTARE)

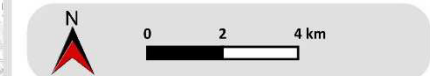


**Patrimoine et tourisme**

- Aires d'études**
- ZIP (Zone d'Implantation Potentielle)
  - AEI (Aire d'Etude Immédiate - 3km)
  - AER (Aire d'Etude Rapprochée - 10km)
  - AEE (Aire d'Etude Eloignée - 20km)

- Éléments d'intérêt patrimonial**
- ▲ Monuments Historiques
  - ▲ Sites protégés (inscrits et classés)
  - Rayon de protection des monuments historiques
  - Sites Patrimoniaux Remarquables

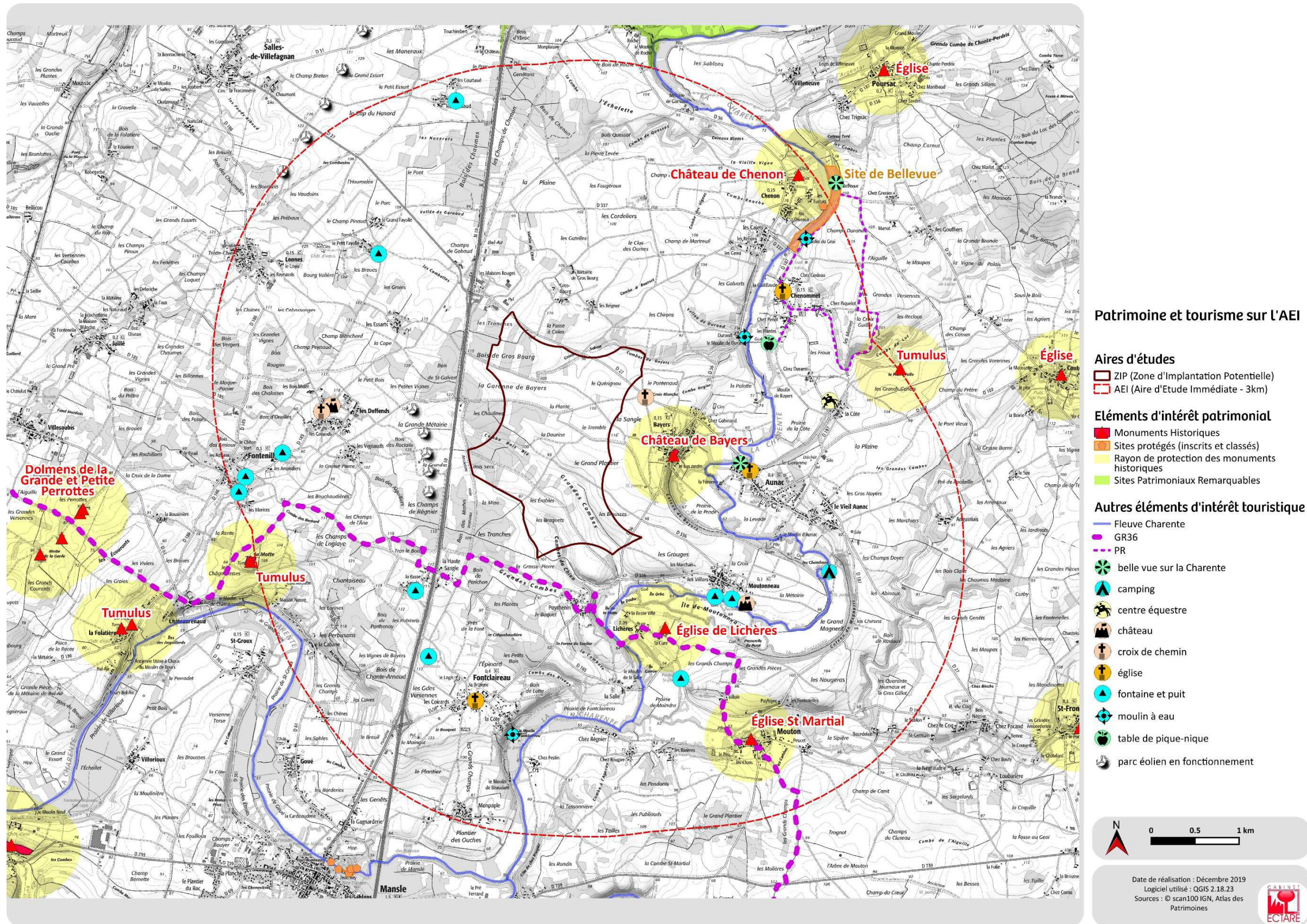
- Autres éléments d'intérêt touristique**
- Cours d'eau principaux
  - GR36



Date de réalisation : Décembre 2019  
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.23  
 Sources : © scan100 IGN, Atlas des Patrimoines



Carte 8 - Patrimoine et tourisme sur l'AEI (@ ECTARE)





### 3. ANALYSE DETAILLÉE DES PERCEPTIONS PAR AIRE D'ÉTUDE

#### 3.1. POINT METHODOLOGIQUE

Le chapitre précédent a permis de réaliser un état initial général des caractéristiques paysagères de l'AEE ainsi que les principaux enjeux.

Le chapitre suivant a plusieurs objectifs :

- Déterminer le bassin visuel maximal de la ZIP afin de dresser un bilan statistique des visibilitées potentielles par aire d'étude ;
- Préciser et synthétiser les enjeux et les sensibilités des points de vue potentiels vers la ZIP depuis l'AEE ;
- Analyser plus en détail les structures paysagères et leur évolutions potentielles, les ambiances qui influent les perceptions sur l'AER. Puis de synthétiser les enjeux et les sensibilités des points de vue potentiels vers la ZIP depuis l'AER ;
- Analyser plus en détail les structures paysagères et leur évolutions potentielles, les ambiances qui influent les perceptions sur l'AEI. Puis de synthétiser les enjeux et les sensibilités des points de vue potentiels vers la ZIP depuis l'AEI.

#### 3.2. ZONE D'INTERVISIBILITE POTENTIELLE (ZIP)

Le calcul de Zone d'Intervisibilité Potentielle est théorique. Il s'appuie sur :

- Un Modèle Numérique d'Élévation (MNE), élaboré à partir du Modèle Numérique de Terrain (MNT) SRTM de l'IGN (d'une résolution de 75m) et des boisements, extraits de la donnée d'occupation du sol Corine Land Cover 2018, auxquels une hauteur de 15 m a été attribuée. Le calcul prend donc en compte les principaux masques visuels naturels, les grands boisements, mais ne prend pas en compte le réseau de haies et les petits bosquets ainsi que les obstacles urbains ;
- Le périmètre de la ZIP, qui est considéré comme un bloc de 200 m de haut (À ce stade des études, où l'on ne connaissait ni l'emplacement ni la taille des éoliennes, le calcul maximise l'effet visuel théorique du futur projet en prenant en compte tous les points de la ZIP et une hauteur maximale d'éolienne à 200 m en bout de pale).

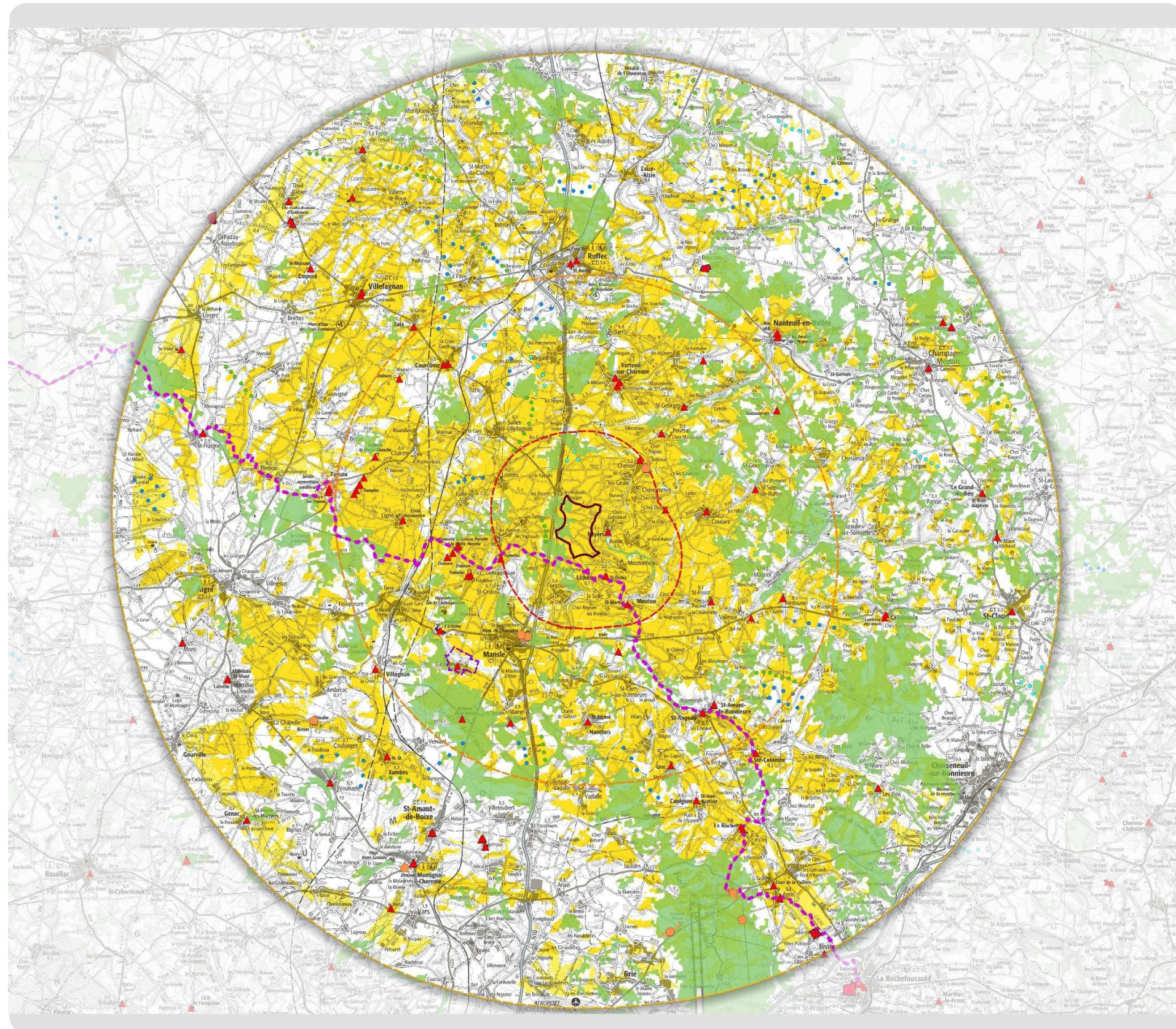
La carte suivante montre que **quantitativement** :

- **45,6 % de l'AEE est concernée par une vue théorique sur la ZIP.** Cela concerne en majorité le secteur nord-ouest autour de Villefagnan et Souvigné et le secteur sud-ouest, entre Aigré et Saint-Amant-de-Boixe ;
- **71,4 % de l'AER est concernée par une vue théorique sur la ZIP.** Cela concerne de manière assez homogène toute l'AER, à l'exception des grandes zones boisées, des centres urbanisés et des fonds de vallées verdoyantes ;
- **92 % de l'AEI est concernée par une vue théorique sur la ZIP,** seuls les fonds de vallées boisées et les centres de villages ne sont pas concernés par ces vues.

Les parties suivantes s'attacheront à analyser de manière **qualitative** les visibilitées et les covisibilitées potentielles par aire d'étude et par type d'enjeux (patrimoine, lieux de vie, réseau routier...).



Carte 9 - ZIV sur l'AEE (© ECTARE)



Zones d'Intervisibilités

- Aires d'études**
- ZIP (Zone d'Implantation Potentielle)
  - AEI (Aire d'Etude Immédiate - 3km)
  - AER (Aire d'Etude Rapprochée - 10km)
  - AEE (Aire d'Etude Eloignée - 20km)

- Contexte patrimonial**
- Monuments historiques
  - Sites protégés

- Contexte éolien**
- Etat des éoliennes
- Autorisées
  - En cours d'instruction
  - En fonctionnement

- ZIV : Zones d'Intervisibilités**
- Principaux masques visuels naturels (boisements)
  - Zones ayant une vue potentielle sur la ZIP



Date de réalisation : Octobre 2019  
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.23  
 Sources : © scan100 IGN, SRTM IGN, Corine Land Cover 2018









### 3.3. ANALYSE DES VISIBILITES SUR L'AEE

Les caractéristiques paysagères de l'AEE ont été analysées dans le chapitre précédent. Les tableaux suivants permettent de préciser les sensibilités pour chaque secteur à enjeux identifiés sur l'AEE. Il précise par thématique (habitat principal, routes principales, patrimoine) l'unité paysagère concernée, l'enjeu, la visibilité sur la ZIP et le niveau de sensibilité. Certains points de vue représentatifs ou dont la sensibilité est supérieure à modérée sont illustrés par des photographies.

Unité paysagère	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Sensibilité
<b>Habitat principal</b>						
Ruffécois	Ruffec	/	Entre 3000 et 5000 habitants	Moyens	Pas de visibilité possible depuis le centre-ville. Des échappées visuelles sont possibles depuis les entrées nord et est par la D911 et la D26 (depuis les ponts au-dessus de la N10)	Modérée
Plaine de Niort	Villefagnan	/	Entre 1000 et 3000 habitants	Faibles	<p>Pas de visibilité possible depuis le centre-ville. Des visibilités sont possibles depuis les entrées/sorties de village sur la D19, la D740 et la D9</p>  <p style="text-align: center;"><i>Illustration 11 - Entrée de Villefagnan par D19</i></p>	Modérée
Plaine de Niort	Tusson	/	Moins de 1000 habitant - enjeu touristique	Faibles	<p>Pas de visibilité possible depuis le centre du village.</p> <p>Les visibilités depuis le village et ses alentours sont bloquées par le relief à l'est où sont implantés les Tumulus. Il faut prendre beaucoup de recul sur le village, à l'ouest, sur la D19 par exemple pour avoir des visibilités partielles sur la ZIP.</p>  <p style="text-align: center;"><i>Illustration 12 - Silhouette du village de Tusson</i></p>	Nulle



Unité paysagère	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Sensibilité
					<p>Illustration 13 - Coupe topographique de Tusson à la ZIP</p>	
Val d'angoumois	Aigré	/	Entre 1000 et 3000 habitants	Faibles	Pas de visibilité possible depuis le centre-ville. Les reliefs légèrement vallonnés de la Marche boisée bloquent les visibilités depuis ce secteur	Nulle
Val d'angoumois	Xambès	/	Moins de 1000 habitants - position de surplomb	Faibles	<p>Situé sur un léger gonflement du relief, les entrées nord et sud du bourg permettent de larges vues lointaines sur la ZIP</p> <p>Illustration 14 - Vue lointaine sur la ZIP depuis Xambès</p>	Modérée
Val d'angoumois	Secteur de St-Amant-de-Boixe, Montignac, Vars	/	Entre 1000 et 3000 habitants	Faibles	Les visibilités ne sont pas possibles depuis ce secteur du fait de la topographie.	Nulle
Pays du Karst	Brie	/	Entre 3000 et 5000 habitants	Modérés	Les visibilités ne sont pas possibles depuis ce secteur du fait de la distance, de la topographie et des nombreux ensembles boisés qui entourent le bourg.	Nulle
Val d'angoumois	Chasseneuil-sur-Bonnieure	/	Entre 1000 et 3000 habitants	Faibles	Les visibilités ne sont pas possibles depuis ce secteur du fait de la topographie et de la végétation qui entoure le bourg.	Nulle
Val d'angoumois	Nanteuil-en-Vallée	/	Entre 1000 et 3000 habitants - enjeu touristique	Moyens	<p>Ce village pittoresque est tourné vers l'Argent-Or (affluent de la Charente) et il est légèrement encaissé. Les visibilités vers la ZIP ne sont pas possibles. Il faut prendre du recul sur la D740 pour que le paysage s'ouvre en direction de la ZIP, sans covisibilité possible avec le village.</p> <p>Illustration 15 - Coupe topographique entre Nanteuil-en-vallée et la ZIP</p>	Nulle
Val d'angoumois	Champagne-Mouton	/	Entre 1000 et 3000 habitants	Faibles	Ce village pittoresque est tourné vers l'Argent-Or (affluent de la Charente) et il est légèrement encaissé. Les visibilités vers la ZIP ne sont pas possibles.	Nulle
<b>Réseau routier</b>						



Unité paysagère	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Sensibilité
Ruffécois / pays du Karst	N10	/	Axe de circulation majeur - porte d'entrée du territoire	Moyens	Sur l'AEE les portions de N10 au nord et au sud ne sont majoritairement pas concernées par des visibilitées sur la ZIP. Seule la traversée par la D11 (entre Vars et Anais) de la N10 permet des visibilitées lointaines et partielles sur la ZIP.	Très faible
/	Réseau de départemental	/	Axe de circulation secondaire	Faibles	Sont concernées par des visibilitées lointaines sur la ZIP : La D19 entre Ebréon et Villefagnan, la D737 vers Longré, la D740 entre Villefagnan et Empuré et la D911 en sortie nord de Ruffec,	Très faible
<b>Monuments historiques</b>						
Pays du Karst	Croix de la Tuilière	Agris	Inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Pays du Karst	Église Saint-Caprais	Agris	Inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Ruffécois	Domaine de l'Abrégement	Bioussac	Inscrit	Faibles	Légèrement encaissé et boisé - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Lanterne des Morts	Cellefrouin	Classé	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Saint-Nicolas	Cellefrouin	Classé	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Saint-Michel	Champagne-Mouton	Partiellement inscrit	Faibles	Centre-bourg - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Saint-Jean-Baptiste	Coulgens	Classé	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Plaine de Niort	Église Saint-Maixent	Empuré	Classé	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Plaine de Niort	Logis de Tessé	Fort-de-Tessé	Inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Saint-Pierre-des-Martyrs	Genac-Bignac	Classé	Faibles	Hors zone de visibilité	Nulle
Ruffécois	Église Saint-Jean-Baptiste	Grand-Madieu	Inscrit	Faibles	Hors zone de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Viaduc de la Sonnette	Grand-Madieu	Inscrit	Moyens	Hors zone de visibilité	Nulle
Marche boisée	Logis de Cherconnay	Longré	Partiellement inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Plaine de Niort	Église Sainte-Magdeleine	Magdeleine	Partiellement Classé	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Prieuré Notre-Dame de Lanville	Marcillac-Lanville	Partiellement Classé-Inscrit	Faibles	Hors zone de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Notre-Dame	Mons	Inscrit	Faibles	Hors zone de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Château	Montignac-Charente	Partiellement inscrit	Forts	Hors zone de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Abbaye Notre-Dame/ Saint-Benoit	Nanteuil-en-Vallée	Partiellement Classé	Forts	Centre-bourg - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Saint-Jean Baptiste	Nanteuil-en-Vallée	Partiellement inscrit	Forts	Centre-bourg - pas de visibilité	Nulle
Plaine de Niort	Église Saint-Genis d'Embourie	Paizay-Naudouin-	Partiellement inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle



Unité paysagère	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Sensibilité
Plaine de Niort	Substructions gallo romaines	Paizay-Naudouin-	Classé	Forts	Hors zone de visibilité	Nulle
Plaine de Niort	Château de Saveille	Paizay-Naudouin-	Partiellement inscrit	Forts	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Château des Pins	Pins	Inscrit	Moyens	Hors zone de visibilité	Nulle
Plaine de Niort	Église Saint-Barthélemy	Raix	Classé	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Pays du Karst	Église Saint-Cybard	Rivières	Inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Pays du Karst	Logis de Ribrolles	Rivières	Inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Saint-Sébastien	Rochette	Classé	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Château	Rochette	Partiellement inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Ruffécois	Église Saint-André	Ruffec	Partiellement Classé	Forts	Centre-bourg- pas de visibilité	Nulle
Ruffécois	Église Saint-Blaise	Ruffec	Inscrit	Forts	Centre-bourg- pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Abbaye Saint-Amant	Saint-Amant-de-Boixe	Partiellement Classé-Inscrit	Forts	Hors zone de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Saint-Amant	Saint-Amant-de-Boixe	Classé	Forts	Hors zone de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Saint-Claud	Saint-Claud	Inscrit	Faibles	Hors zone de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Château de Puybautier	Saint-Coutant	Partiellement inscrit	Faibles	Masque visuel (boisement) et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Marche boisée	Église	Saint-Fraigne	Partiellement Classé-Inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Sainte-Colombe	Sainte-Colombe	Classé	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Plaine de Niort	Église Sainte-Radegonde	Theil-Rabier	Inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Plaine de Niort	Prieuré Fontevriste	Tusson	Inscrit	Forts	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité – cf. Illustration 13 - Coupe topographique de Tusson à la ZIP	Nulle
Plaine de Niort	Maison	Tusson	Inscrit	Forts	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité. – cf. Illustration 13 - Coupe topographique de Tusson à la ZIP	Nulle
Val d'angoumois	Logis du Portal	Vars	Partiellement inscrit	Faibles	Hors zone de visibilité	Nulle
Plaine de Niort	Logis des Tours	Villefagnan	Partiellement inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Plaine de Niort	Temple protestant	Villefagnan	Inscrit	Faibles	Centre-bourg et éloigné - pas de visibilité	Nulle
Pays du Karst	Logis de la Barre	Villejoubert	Partiellement inscrit	Faibles	Hors zone de visibilité	Nulle
Pays du Karst	Castrum d'Andone	Villejoubert	Classé	Moyens	Hors zone de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Saint-Nicolas	Villognon	Partiellement Classé	Faibles	Hors zone de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	Église Notre-Dame	Vouharte	Inscrit	Faibles	Hors zone de visibilité	Nulle



Unité paysagère	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Sensibilité
Val d'angoumois	Église Notre-Dame	Xambes	Inscrit	Forts	Hors zone de visibilité	Nulle
<b>Sites protégés</b>						
Pays du Karst	LA FOSSE LIMOUSINE	Agris	Classé	Moyens	Au sein de la forêt domaniale de la Braconne - pas de visibilité	Nulle
Pays du Karst	LA FOSSE MOBILE	Agris	Classé	Moyens	Au sein de la forêt domaniale de la Braconne - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	MOULIN DE BISSAC	Ambérac-la-Chapelle	Inscrit	Faibles	En bordure de Charente - pas de visibilité du fait de la ripisylve dense et le caractère encaissé du site	Nulle
Pays du Karst	GOUFFRE DE LA GRANDE FOSSE	Brie	Classé	Moyens	Au sein de la forêt domaniale de la Braconne - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	RANGÉE DE 62 PLATANES	Montignac-Charente	Inscrit	Faibles	Hors zone de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	PLACE DE NANTEUIL-EN-VALLÉE	Nanteuil-en-Vallée	Inscrit	Moyens	En centre du bourg - pas de visibilité	Nulle
Val d'angoumois	L'ABBAYE DE NANTEUIL	Nanteuil-en-Vallée	Inscrit	Moyens	En centre du bourg - pas de visibilité	Nulle



### 3.4. ANALYSE DES VISIBILITES SUR L'AER

#### 3.4.1. Éléments structurant le paysage et les perceptions

Nous allons décrire ici les principaux éléments constitutifs du paysage de l'AER ainsi que les différentes perceptions sensibles et concrètes qui sont induites par ces éléments. Cette analyse est illustrée par le bloc diagramme ci-contre.

##### « Structures paysagères »

L'organisation et la première approche de lecture du paysage se font à l'échelle morphologique, correspondant à l'agencement des grands ensembles du relief : grande vallée de la Charente qui dessine des méandres, alternance de collines aux reliefs doux et conditionnés par les petits affluents du fleuve. Le positionnement des reliefs est le principal facteur structurant. C'est à ce niveau que se définissent les grands points de vue, les axes de visions ou les perspectives et qu'est organisée la trame générale du paysage. Cette échelle correspond aux vues panoramiques que l'on peut avoir depuis les différents points hauts. Les principaux sont recensés et numérotés (de 1 à 6) en jaune sur le bloc diagramme paysager.

La deuxième échelle de lecture du paysage, plus réduite, correspond à l'habillage de la trame générale. Elle est davantage liée à l'action de l'homme car il a influencé l'occupation des sols. Ce sont ainsi les différentes couvertures végétales, l'évolution des cultures, les éléments ponctuels du paysage, le positionnement et la répartition de l'habitat humain qui structurent cette dimension du paysage. Cette dimension est celle que l'on perçoit principalement lorsque les regards sont portés à faible distance.

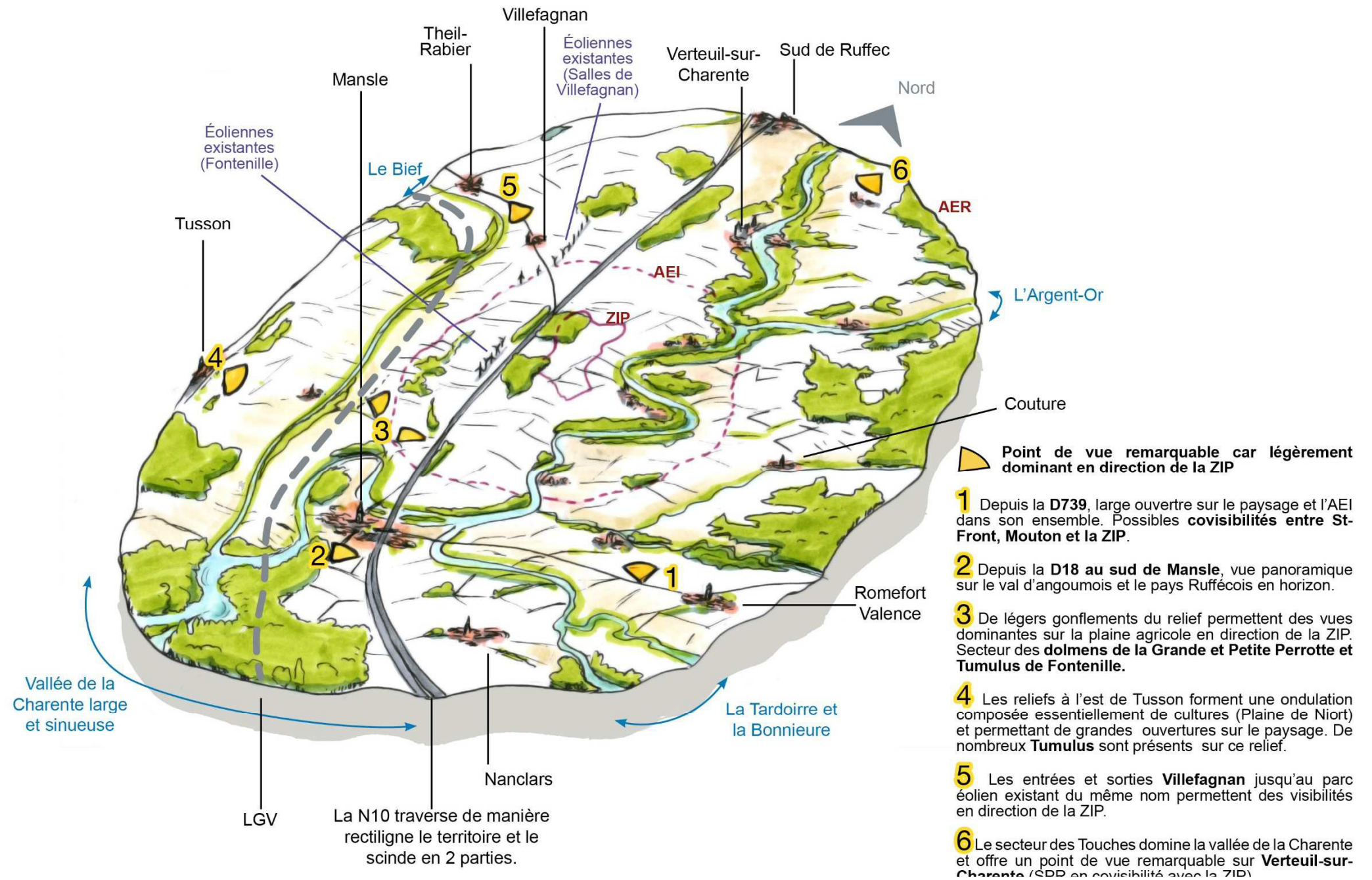


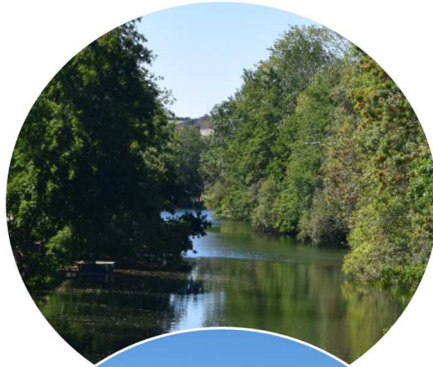
Illustration 16 - Bloc diagramme paysager sur l'AER

© Cabinet ECTARE



### « Perceptions & ambiances »

Ces perceptions sont variées en fonction de si l'on se trouve :



- En bordure de la Charente, où l'ambiance est verdoyante, fraîche et intimiste dans les zones naturelles et donne une impression de « village pittoresque au bord de l'eau » dans les secteurs plus urbanisés. Les visibilités vers la plaine sont en générale très limitées depuis ces secteurs ;



- Sur les hauteurs des coteaux aux parcelles agricoles ouvertes, où des panoramas s'ouvrent et donnent une impression de grands espaces influencés par les pratiques humaines. Sur ces points de vue, les éléments verticaux de grandes dimensions comme les silos, les lignes à haute tension ou les éoliennes se détachent des structures paysagères plutôt linéaires et horizontales ;



- Au cœur des ondulations collinaires où les perceptions sont parfois cloisonnées par les masques créés par la végétation plus dense.

### « Reconnaissance & évolution »

Chaque paysage est composé d'éléments et de structures conjuguant des formes du territoire, des systèmes de perceptions sociales et des dynamiques, naturelles, sociales et économiques qui évoluent en permanence.

La reconnaissance sociale correspond à la perception du paysage par la population locale ou de passage et par la communication qui en est faite.



L'AER ne reçoit pas un flux touristique important. C'est un territoire traversé (par la N10 et la LGV en particulier) plus que visité mais il dispose de nombreux atouts en termes de valorisations touristiques et ils sont reconnus par la population locale. Le chapitre précédent sur le contexte touristique global de l'AEE en a cité quelques exemples : la présence de nombreux sites néolithiques, le village de Verteuil-sur-Charente classé Site Patrimonial Remarquable, l'offre de loisirs de Mansle et enfin les paysages remarquables de bord de Charente.

En 2008, le premier parc éolien de Charente s'est implanté à Salles-de-Villefagnan, avec ses 9 éoliennes. Il est le symbole d'un territoire qui se veut précurseur et innovant. Tout comme le parc de Fontenille et ses 5 éoliennes implantées en 2017, il est visible depuis la N10, la porte d'entrée du territoire. Il donne l'image d'un territoire qui allie une activité économique traditionnelle tournée vers l'agriculture et le développement des énergies durables.

### 3.4.2. Visibilités sur l'AER : enjeux et sensibilités



Les tableaux suivants permettent de préciser les sensibilités pour chaque secteur à enjeux identifiés sur l'AER. Il précise par thématique (habitat principal, routes principales, patrimoine) l'unité paysagère concernée, l'enjeu, la visibilité sur la ZIP et le niveau de sensibilité. Certains points de vue représentatifs ou dont la sensibilité est supérieure à modérée sont illustrés par des photographies.




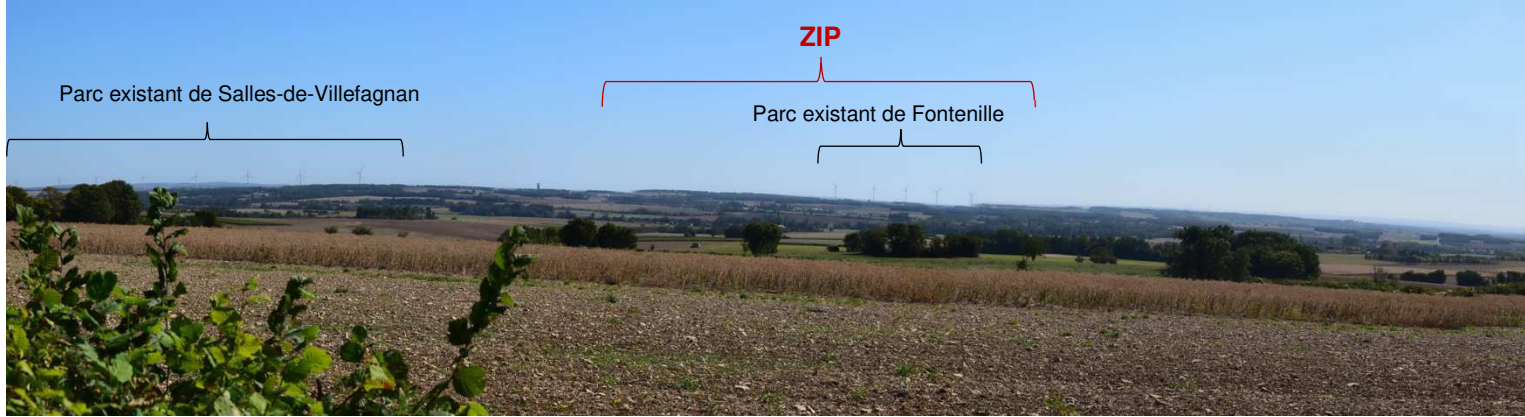
Unité paysagère	Type	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Covisibilités	Sensibilité
<b>Habitat principal</b>								
Val d'angoumois	Bourg principal	Luxé	/	Entre 500 et 1000 habitants	Faible	Les visibilités vers la ZIP sont possibles mais très partielles du fait de la topographie (légère pente vers le sud-est) et de la surélévation de la ligne LGV qui crée une barrière visuelle.		Très faible
Val d'angoumois	Bourg principal	Mansle	/	Entre 1000 et 3000 habitants - pôle d'activité	Modérée	<p>Les visibilités depuis le centre du bourg de Mansle sont difficiles. La ville est encaissée dans la vallée de la Charente et l'urbanisation est regroupée. En revanche la ZIP est bien visible depuis les entrées sud et nord (D18), est et ouest (D739 et pont au-dessus de la N10).</p>  <p style="text-align: center;"><i>Illustration 17 - Visibilité sur la ZIP depuis la D18 au sud de Mansle</i></p>	Des covisibilités sur la ville et la ZIP sont possibles depuis la D18 (entrée sud de Mansle).	Moyenne
Val d'angoumois	Bourg principal	St Angeau	/	Entre 500 et 1000 habitants	Faible	Situé en bordure de la Bonnieure (affluent de la Charente), les visibilités depuis le Centre-bourg et les habitations sont impossibles ou très partielles depuis quelques points hauts en périphérie. En revanche les visibilités sur la ZIP sont possibles depuis l'entrée ouest par la D6.		Faible
Val d'angoumois	Bourg principal - SPR	Verteuil-sur-Charente	/	Entre 500 et 1000 habitants	Moyens	<p>La partie ancienne du village est tournée vers la Charente sur un coteau d'orientation est (la ZIP est au sud du bourg et n'est donc pas visible). Des visibilités partielles sont possibles depuis la D56 (entrée est et sud).</p>  <p style="text-align: center;"><i>Illustration 18 - Visibilités sur la ZIP depuis la D56 à l'est de Verteuil-sur-Charente</i></p>	Covisibilités importantes depuis Les Touches	Moyenne
<b>Réseau routier</b>								
Ruffécois au nord - Val d'angoumois vers Mansle - Pays du karst au sud	Routes	N10	/	Axe de circulation majeur - porte d'entrée du territoire	Forts	Les visibilités importantes sur la ZIP depuis la N10 commencent au nord de l'AEI vers le lieu-dit Les Nègres. Au sud de l'AEI la ZIP est visible depuis le pont au-dessus de la N10 à l'est de Mansle et depuis le secteur du parc éolien existant de Aussac-Vadalle (4 éoliennes alignées à l'axe de la N10). Les perceptions sur cet axe routier sont dynamiques et atténuées par les effets de vitesses.		Moyenne
/	Routes	Réseau de routes départementales	/	Axe de circulation secondaire	Modérée	<p>Les visibilités sur la ZIP sont importantes principalement depuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D18 : entrée sud de Mansle</li> <li>D739 : entrée et sortie de Luxé et Mansle, portion à l'est de l'AER avant Romefort jusqu'à Ventouse</li> <li>D6 : entrée et sorties de St-Ciers-sur-Bonnieure, St Angeau</li> <li>D26 : entre Les Gouffiers et Poursac</li> <li>D192 : entre Barro et la Fontaine</li> <li>D27 : entre Raix et Courcôme et aux entrées et sorties de Salles-de-Villefagnan</li> <li>D736 : entrée nord et sud de Charmé jusqu'au relief où s'implantent les Tumulus de Tusson</li> <li>D32 entre Charmé et Luxé</li> </ul>		Forte
/	Chemin de randonnée	GR36	/	Chemin de randonnée – fréquentation modérée	Moyens	Sur l'AER le GR36 possède des visibilités sur la ZIP depuis le secteur des dolmens de la Grande et petite Perrotte ainsi que depuis le Tumulus de Fontenille. Des visibilités sont également possibles depuis le sud de Ligné.		Moyenne
<b>Monuments historiques et sites protégés</b>								



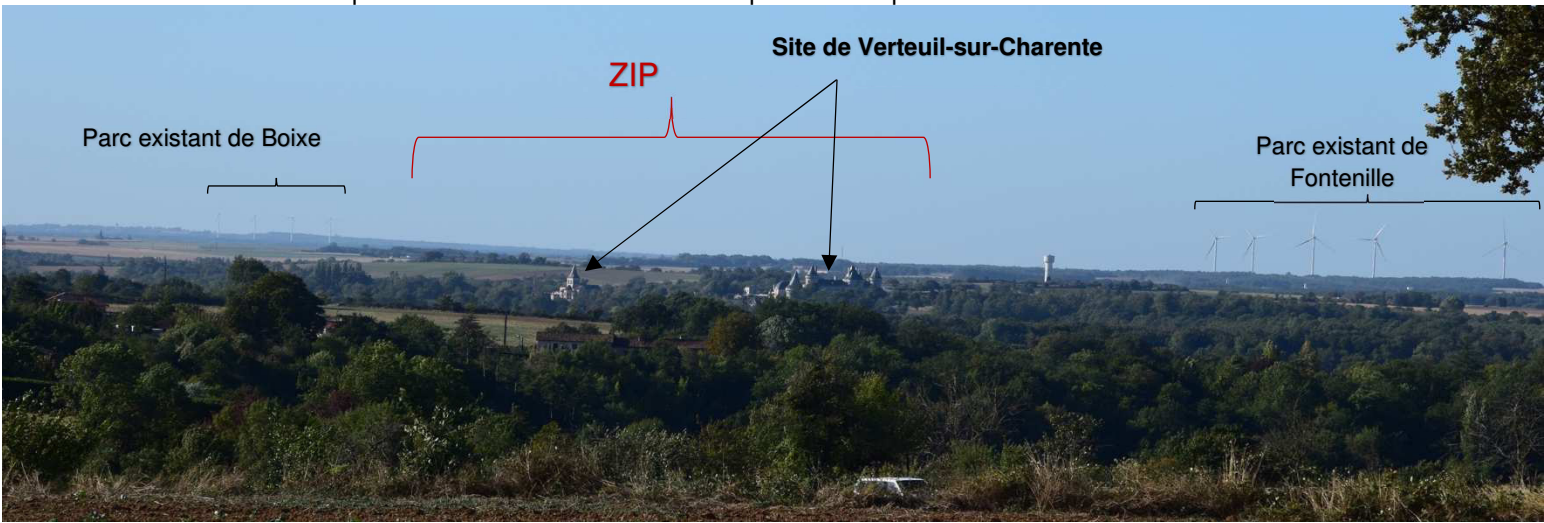


Unité paysagère	Type	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Covisibilités	Sensibilité
Plaine de Niort	Monument historique	Dolmen de la Pierre blanche	Bessé	Classé	Moyens	Visibilités fortes vers la ZIP – il s’agit du même secteur que les Tumulus de Tusson (voir illustration suivante)		Forte
Pays du Karst	Monument historique	Château	Cellettes	Inscrit	Faibles	Entre forêt de Boixe et ruisseau du Valandeu - visibilités très faible		Très faible
Val d'angoumois	Monument historique	Fours à chaux	Cellettes	Partiellement inscrit	Faibles	Versant exposé au sud du ruisseau du Valandeu - pas de visibilité		Nulle
Pays du Karst	Monument historique	Logis de Sigogne (restes du)	Coulgens	Inscrit	Faibles	Au centre du bourg - pas de visibilité		Nulle
Ruffécois	Monument historique	Église Notre-Dame	Courcôme	Classé	Faibles	Centre du bourg - pas de visibilité		Nulle
Ruffécois	Monument historique	Chapelle du cimetière	Courcôme	Inscrit	Faibles	Au centre du bourg - pas de visibilité		Nulle
Plaine de Niort	Monument historique	Dolmens de Magnez	Courcôme	Classé	Moyens	Masque visuel (boisement) autour du dolmen - visibilité négligeable		Nulle à très faible
Ruffécois	Monument historique	Église Saint-Hilaire	Couture	Partiellement inscrit	Faibles	Au centre du bourg - pas de visibilité		Nulle
Ruffécois	Monument historique	Deux dolmens (Les Perrottes)	Fontenille	Classé	Forts	<p>Visibilités fortes et panorama dégagé vers la ZIP – covisibilités avec le parc éolien existant de Fontenille</p>  <p>ZIP en arrière du parc éolien de Fontenille</p> <p>Illustration 19 - Visibilité sur la ZIP depuis le Dolmen des Perrottes</p>		Forte
Val d'angoumois	Monument historique	Tumulus	Fontenille	Classé	Forts	<p>Visibilités fortes sur la ZIP et concomitantes avec le parc éolien existant de Fontenille. Le village de Fontenille est également visible depuis ce point de vue en hauteur.</p>  <p>ZIP en arrière du parc éolien de Fontenille</p> <p>Illustration 20 - Visibilité sur la ZIP depuis le Tumulus de Fontenille</p>		Forte
Ruffécois	Monument historique	Cimetière	Ligné	Partiellement inscrit	Faibles	Au centre du bourg - pas de visibilité		Nulle
Ruffécois	Monument historique	Dolmen	Luxé	Inscrit	Forts	Visibilités fortes sur la ZIP – il s’agit du même secteur que les dolmens des Perrottes (voir illustration précédente)		Forte
Ruffécois	Monument historique	Dolmen dans le tumulus	Luxé	Classé	Forts	Visibilités fortes sur la ZIP – il s’agit du même secteur que les dolmens des Perrottes (voir illustration précédente)		Forte
Val d'angoumois	Monument historique	Dolmen	Luxé	Classé	Faible - inaccessible et non indiqué	Visibilité très faible car urbanisé et boisé		Très faible
Val d'angoumois	Monument historique	Tumulus de la Folatière	Luxé	Classé	Faible - inaccessible et non indiqué	Visibilité très faible car urbanisé et boisé		Très faible
Pays du Karst	Monument historique	Chapelle du Courreau	Maine-de-Boixe	Inscrit	Faibles	Hors zone de visibilité lié à la topographie		Nulle
Pays du Karst	Monument historique	Église Saint-Michel	Nanclars	Classé	Faibles	Centre du bourg, légèrement encaissé, pas de visibilité		Nulle



Unité paysagère	Type	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Covisibilités	Sensibilité
Ruffécois	Monument historique	Chapelle Saint-Eutrope	Nanteuil-en-Valle	Classé	Faibles	Dans le bourg, entouré de boisements, pas de visibilité		Nulle
Ruffécois	Monument historique	Château d'Aizecq	Nanteuil-en-Valle	Partiellement inscrit	Moyens	Le bourg et le château sont légèrement encaissés en fond de vallon - pas de visibilité		Nulle
Val d'angoumois	Monument historique	Église	Poursac	Inscrit	Faibles	Au Centre-bourg et en bordure de l'Argent Or (affluent Charente) - pas de visibilité		Nulle
Val d'angoumois	Monument historique	Logis	Saint-Amant-de-Bonnieure	Partiellement Classé	Faibles	Dans une vallée (la Bonnieure) pas de visibilité		Nulle
Val d'angoumois	Monument historique	Église Saint-Amant	Saint-Amant-de-Bonnieure	Classé	Faibles	Dans une vallée (la Bonnieure), légèrement encaissé, pas de visibilité		Nulle
Val d'angoumois	Monument historique	Église Saint-Michel	Saint-Angeau	Inscrit	Faibles	Centre du bourg - pas de visibilité		Nulle
Val d'angoumois	Monument historique	Dolmen	Saint-Ciers-sur-Bonnieure	Inscrit	Faibles	Non visible et non indiqué		Nulle
Val d'angoumois	Monument historique	Église Saint-Front	Saint-Front	Inscrit	Faibles	<p>En Centre-bourg - encaissé en bordure du Son-Sonnet - pas de visibilité</p>  <p>Illustration 21 - Visibilités et covisibilités depuis la D739 à Romefort</p>	Covisibilités importantes depuis D739 avant Romefort	Moyenne
Val d'angoumois	Monument historique	Église Saint-Georges	Saint-Georges	Inscrit	Faibles	Au Centre-bourg et en bordure de l'Argent Or (affluent Charente) - pas de visibilité		Nulle
Ruffécois	Monument historique	Église Saint-Sulpice	Saint-Sulpice-de-Ruffec	Inscrit	Faibles	Pas de visibilité		Nulle
Plaine de Niort	Monument historique	Tumulus dit le Vieux Breuil	Tusson	Inscrit	Forts	<p>Les visibilités depuis ce secteur sont importantes sur la ZIP. Le Tumulus du Vieux Breuil est aménagé pour le public et dispose d'une table d'orientation.</p>  <p>Illustration 22 - Visibilités sur la ZIP depuis le Tumulus du Vieux Breuil (Tusson)</p>		Forte
Plaine de Niort	Monument historique	Tumulus dit le Gros Dognon	Tusson	Inscrit				
Plaine de Niort	Monument historique	Tumulus dit de La Justice	Tusson	Inscrit				
Plaine de Niort	Monument historique	Tumulus le Petit Dognon	Tusson	Inscrit				
Val d'angoumois	Monument historique	Château de Bourgon	Valence	Inscrit	Faibles	Secteur légèrement encaissé et entouré de boisements, pas de visibilité		Nulle
Val d'angoumois	Monument historique	Église Saint-Martin	Ventouse	Partiellement inscrit	Faibles	Pas de visibilité possible - légèrement encaissé		Nulle
Val d'angoumois	Monument historique	Château	Verteuil-sur-Charente	Inscrit	Forts	Pas de visibilité depuis les abords du château du fait de l'encaissement du bourg dans la vallée de la Charente et de son orientation (vers l'est, c'est-à-dire vers le fleuve). L'église est en léger surplomb par rapport au bourg. Le parking du cimetière	Covisibilités importantes	Moyenne



Unité paysagère	Type	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Covisibilités	Sensibilité
Val d'angoumois	Monument historique	Église Saint-Médard	Verteuil-sur-Charente	Inscrit	Forts	<p>permet une vue dominante sur la plaine mais pas en direction de la ZIP</p>  <p>Illustration 23 - Covisibilité entre la ZIP et le site de Verteuil-sur-Charente depuis Les Touches</p>	depuis Les Touches	
Val d'angoumois	Monument historique	Couvent des Cordeliers	Verteuil-sur-Charente	Inscrit	Forts			
Pays du Karst	Monument historique	Dolmen	Vervant	Classé	Forts	Dans un boisement (forêt de Boixe) donc pas de visibilité		Nulle
Pays du Karst	Monument historique	Nécropole de la Boixe	Vervant	Inscrit	Forts	Au cœur de la forêt de Boixe - Pas de visibilité		Nulle
Val d'angoumois	Site protégé	ILES DE MANSLE	MANSLE	Classé	Moyens	Îles boisées sur le cours de la Charente - pas de visibilité		Nulle
Plaine de Niort	Site protégé	VILLAGE SITE PITTORESQUE	TUSSON	Inscrit	Moyens	En centre du bourg légèrement encaissé- pas de visibilité – cf. Illustration 13 - Coupe topographique de Tusson à la ZIP		Nulle
Val d'angoumois	Site protégé	PLACE ET TERRASSE	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Classé	Forts	L'église est en léger surplomb par rapport au bourg. Le parking du cimetière permet une vue dominante sur la plaine mais pas en direction de la ZIP. Voir l'illustration précédente pour l'illustration de la covisibilité du site avec la ZIP depuis les Touches.	Covisibilités importantes depuis Les Touches	Moyenne



### 3.5. ANALYSE DES VISIBILITES SUR L'AEI

#### 3.5.1. Éléments structurant le paysage et les perceptions

Nous allons décrire ici les principaux éléments constitutifs du paysage de l'AEI ainsi que les différentes perceptions sensibles et concrètes qui sont induites par ces éléments. Cette analyse est illustrée par le bloc diagramme ci-contre.

##### « Structures paysagères »

L'AEI est structurée par des forces naturelles et l'influence de l'humain.

La Charente façonne le relief de l'AEI. Elle crée de larges méandres qui forment parfois des îles comme « l'île de Moutonneau ». La végétation rivulaire est abondante et limite la création de points de vue. Le regard est « attiré » par le fleuve.

Les activités humaines fabriquent également le paysage par de grandes lignes structurantes comme la route nationale 10 (N10), qui traverse du nord au sud l'AEI, mais aussi par l'agencement du parcellaire agricole (grandes parcelles majoritaires avec quelques haies résiduelles). C'est l'horizontalité qui domine les perceptions, contrebalancée harmonieusement par quelques vallons plus accentués à l'est du territoire, par les clochers des villages et l'horizon ponctué d'éoliennes.

Les Tumulus présents sur l'AEI se confondent avec des formes naturelles du relief et ne sont donc pas évident à repérer pour un observateur non averti.

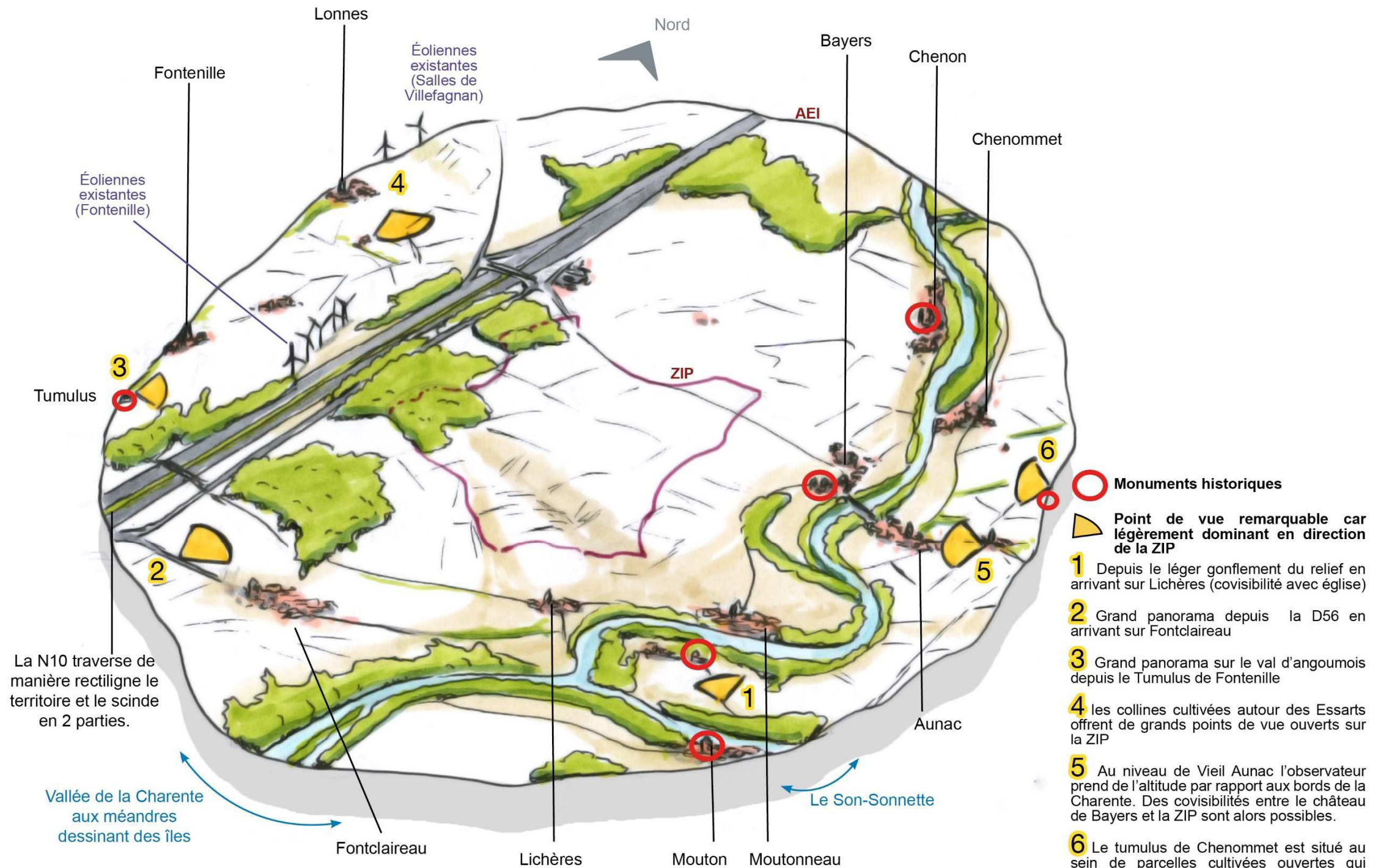


Illustration 24 - Bloc diagramme paysager de l'AEI

© Cabinet ECTARE



### « Perceptions & ambiances »

L'analyse des grandes structures paysagères de l'AEI permet de conclure à deux grands types de perceptions :



- Les grands points de vue ouverts sur le parcellaire agricole, qui offrent des visibilitées sur la vallée de la Charente et la ZIP. Ces perceptions seront alors conditionnées au cas par cas, par l'occupation du sol ;

- Des perceptions plus intimistes au bord de la Charente ou au cœur des village dans la vallée.

### « Focus sur le paysage et l'évolution de La ZIP »

Les parcelles de la ZIP sont constituées majoritairement de grands champs cultivés et de quelques boisements en bordure de la N10. Elles sont légèrement vallonnées, notamment au niveau des Grandes Combes et des Combes des Chiens, zone d'érosion en direction de la Charente.

La toponymie du site nous renseigne sur l'ancienneté des pratiques agricoles sur ces terres fertiles en bordure de fleuve : la Garenne, le Grand Plantier, la Plante, le Tremble, les Érables, les Chaulines ... De plus la N10 reprend (approximativement) le tracé de l'ancienne voie romaine qui été déjà un axe de circulation majeur reliant les grandes villes les plus anciennes. Les terrains de la ZIP semblent donc avoir peu évolués au fil des siècles. Cependant en comparant des photographies aériennes anciennes et actuelles on observe une évolution majeure des paysages due au remembrement parcellaire. L'illustration ci-dessous montre l'évolution de la ZIP en 60 ans. La modification du maillage parcellaire est impressionnante et révèle des pratiques agricoles en constante évolution.

L'élargissement de la N10 et des activités industrielles et commerciales au niveau de ses accès est bien visible également. Enfin l'éolien fait aussi partie de ces nouvelles évolutions du paysage avec le parc de Fontenille qui s'implante dans l'axe de la N10 et de la vallée de la Charente.



Illustration 25 - ZIP depuis l'ancienne voie romaine à l'ouest



Illustration 26 - Comparaison des photographies aérienne de 2017 et de 1958 sur la ZIP (source : IGN « Remonter le temps »)



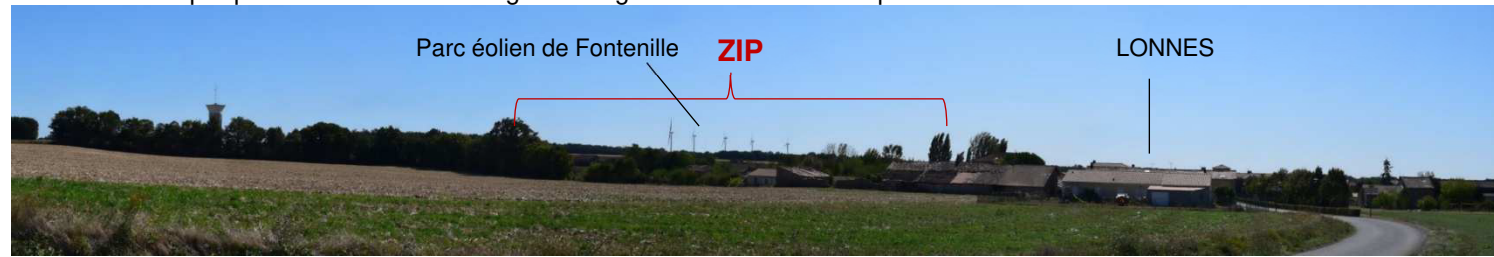
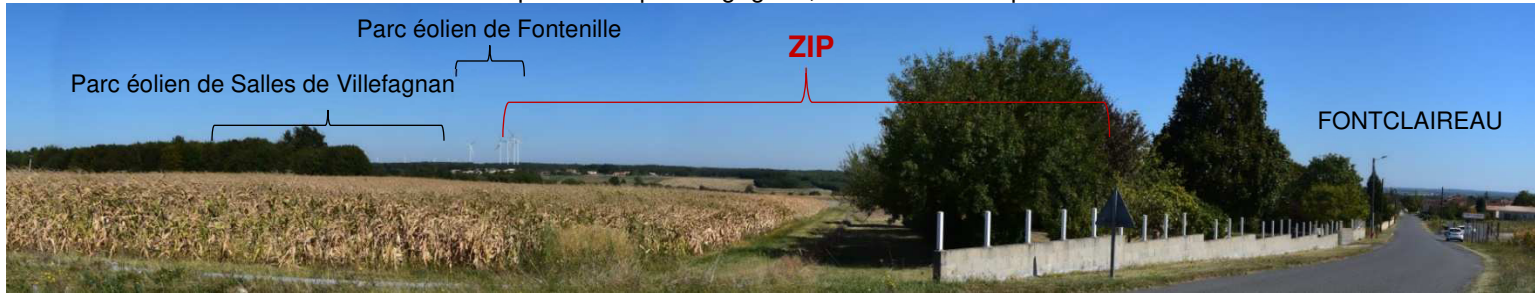
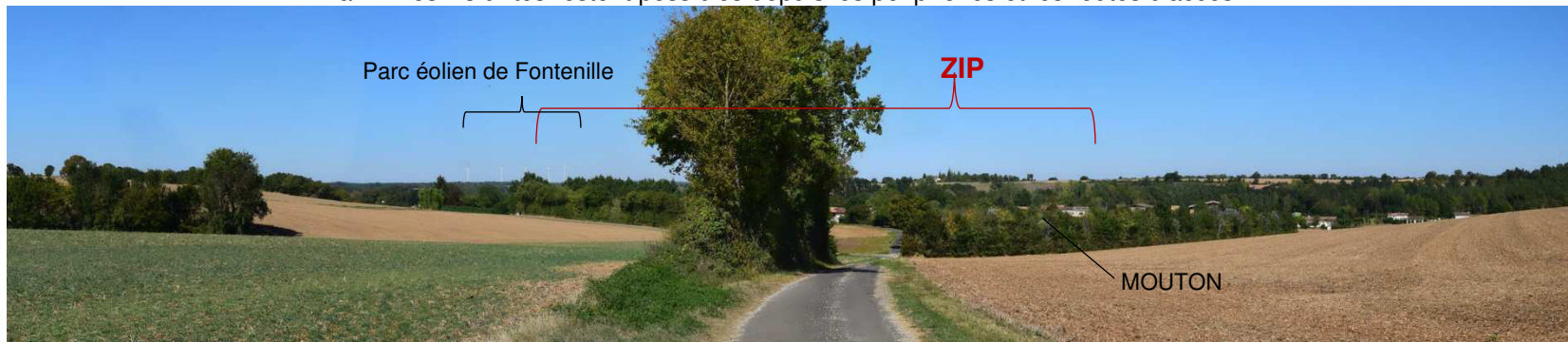
Illustration 27 - ZIP depuis la D27 qui la longe au nord




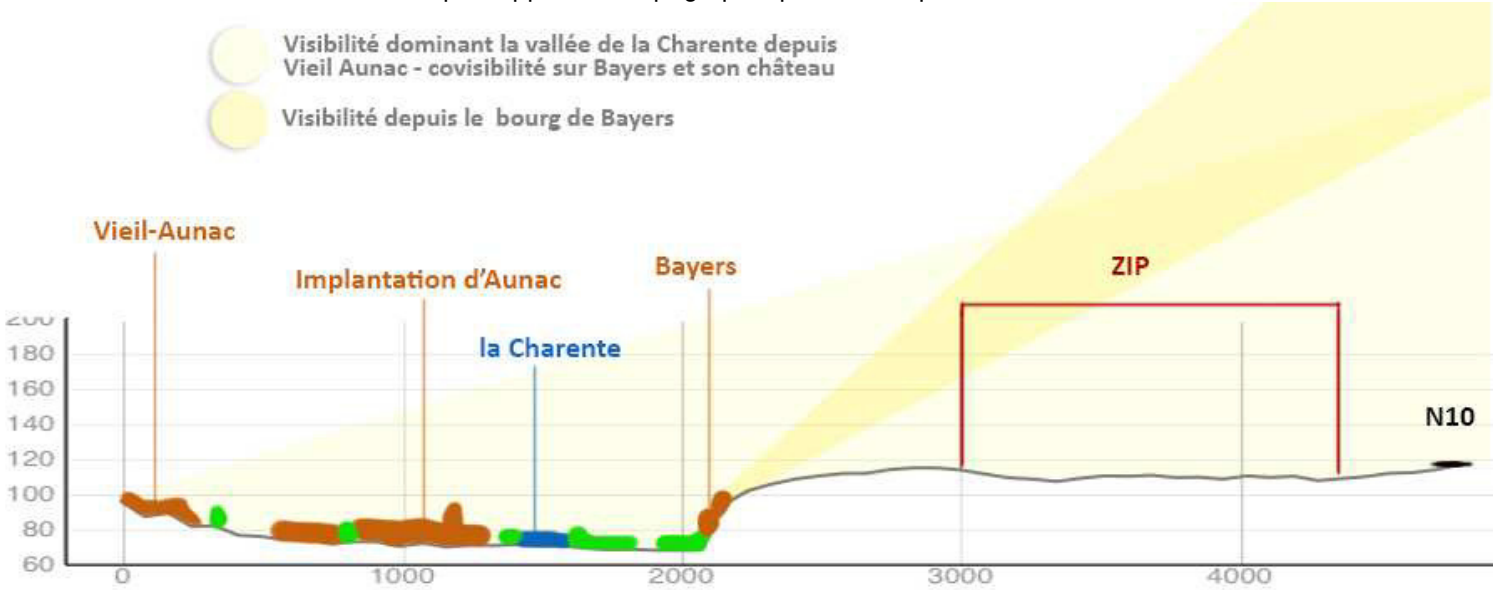
### 3.5.2. Visibilités sur l'AEI : enjeux et sensibilités

Il précise par thématique (habitat principal, routes principales, patrimoine) l'unité paysagère concernée, l'enjeu, la visibilité sur la ZIP et le niveau de sensibilité. Certains points de vue représentatifs ou dont la sensibilité est supérieure à modérée sont illustrés par des photographies.

Les tableaux suivants permettent de préciser les sensibilités pour chaque secteur à enjeux identifiés sur l'AEI.

Unité paysagère	Type	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Covisibilités	Sensibilité
<b>Habitat</b>								
Ruffécois	Villages de l'AEI	Lonnes	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	<p>Les entrées et sorties du village, depuis la D186 notamment, sont concernées par des vues importantes sur la ZIP. Les habitations en périphérie du cœur de village sont également concernées par des visibilités sur l'ensemble de la ZIP.</p>  <p style="text-align: center;"><i>Illustration 28 - Visibilités sur la ZIP depuis Lonnes</i></p>		Forte
Ruffécois	Villages de l'AEI	Fontenille	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	<p>Fontenille est localisé sur une légère pente orientée sud-ouest ce qui limite les perceptions vers le nord-est où la ZIP est implantée. Les visibilités sont possibles mais partielles.</p>		Modérée
Val d'angoumois	Villages de l'AEI	Fontclaireau	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	<p>Les entrées sud et nord du village possèdent des vues larges et importantes sur la ZIP. Depuis le centre du village il est possible, au niveau des places un peu dégagées, d'avoir une vue partielle sur la ZIP.</p>  <p style="text-align: center;"><i>Illustration 29 - Visibilités sur la ZIP depuis Fontclaireau</i></p>		Forte
Val d'angoumois	Villages de l'AEI	Lichères	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	<p>Du fait de sa proximité avec la ZIP, les visibilités sur celle-ci sont importantes (voir illustration suivante depuis l'église de Lichères).</p>		Forte
Val d'angoumois	Villages de l'AEI	Mouton	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	<p>Le bourg est particulièrement encaissé en bordure de la Charente ce qui limite les visibilités depuis son centre. Du fait de sa proximité avec la ZIP les visibilités restent possibles depuis les périphéries et les routes d'accès.</p> 	<p>Covisibilités depuis GR et les routes au sud du bourg (notamment D187 et D739)</p>	Forte




Unité paysagère	Type	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Covisibilités	Sensibilité
Val d'angoumois	Villages de l'AEI	Moutonneau	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	Du fait de sa proximité avec la ZIP les visibilités sur celle-ci sont importantes. La partie sud du bourg est moins concernée car les habitations sont "tournées" vers la vallée de la Charente.		Forte
Val d'angoumois	Villages de l'AEI	Aunac	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	<p>Une partie d'Aunac est en bordure de Charente ce qui limite les visibilités sur la ZIP. Des zones un peu dégagées dans la ville permettent cependant des visibilités comme la place du Champ de foire (aire de jeux) et le pont au-dessus de la Charente (D27). Le secteur de Vieil Aunac est situé plus en hauteur par rapport au fleuve et permet des vues dégagées sur la ZIP.</p>  <p><i>Illustration 30 - Visibilités sur la ZIP depuis Aunac (pont au-dessus de la Charente)</i></p>		Forte
Val d'angoumois	Villages de l'AEI	Bayers	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	<p>Le village est situé en contre-bas de la ZIP, à 500 m de distance. L'extrémité est de la ZIP est donc très visible, mais il n'y a pas de recul nécessaire par rapport à la topographie pour voir la partie ouest de la ZIP.</p>  <p><i>Illustration 31 - Coupe topographique entre Vieil Aunac, Bayers et la ZIP</i></p>	Covisibilités depuis Vieil Aunac et D739 avant Romefort	Forte



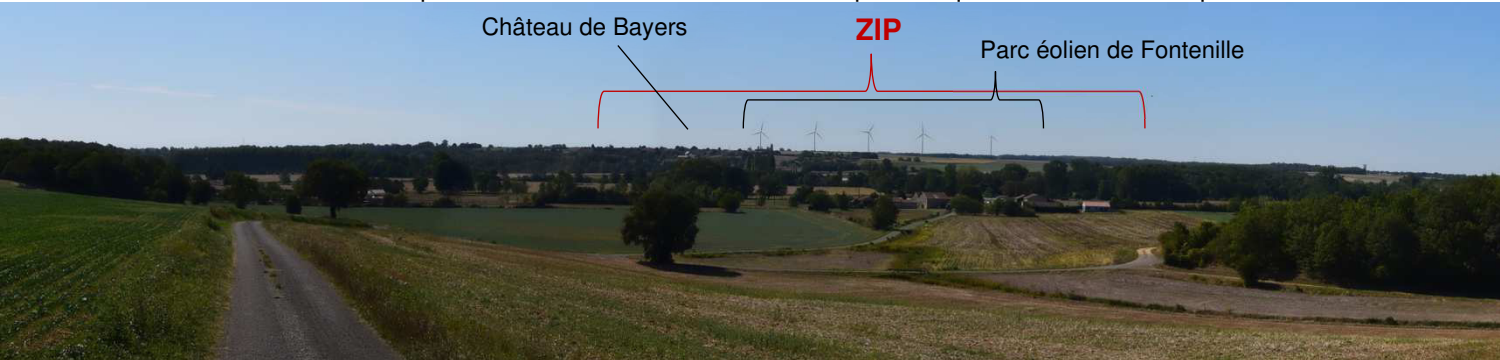
Unité paysagère	Type	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Covisibilités	Sensibilité
						<p>Parc existant de Fontenille ZIP Château de Bayer</p> <p><i>Illustration 32 - Covisibilité entre Bayers, son château et la ZIP depuis Vieil Aunac</i></p>		
Val d'angoumois	Villages de l'AEI	Chenommet	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	<p>ZIP</p> <p>Église de Chenommet</p> <p><i>Illustration 33 - Visibilités sur la ZIP depuis la place de l'église de Chenommet</i></p> <p>Du fait de sa proximité avec la ZIP les visibilités sur celle-ci sont importantes.</p>		Forte
Val d'angoumois	Villages de l'AEI	Chenon	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	<p>Le village de Chenon est orienté en direction de l'est sur une pente qui descend vers la Charente. Les visibilités sont donc très limitées sur la ZIP mais restent possibles sur sa route d'accès (la D56).</p> <p>Visibilité depuis Chenon</p> <p>La Charente</p> <p>Chenon (et son château)</p> <p>D56</p> <p>ZIP</p> <p>D27</p> <p><i>Illustration 34 - Coupe topographique entre Chenon et la ZIP</i></p>		Modérée




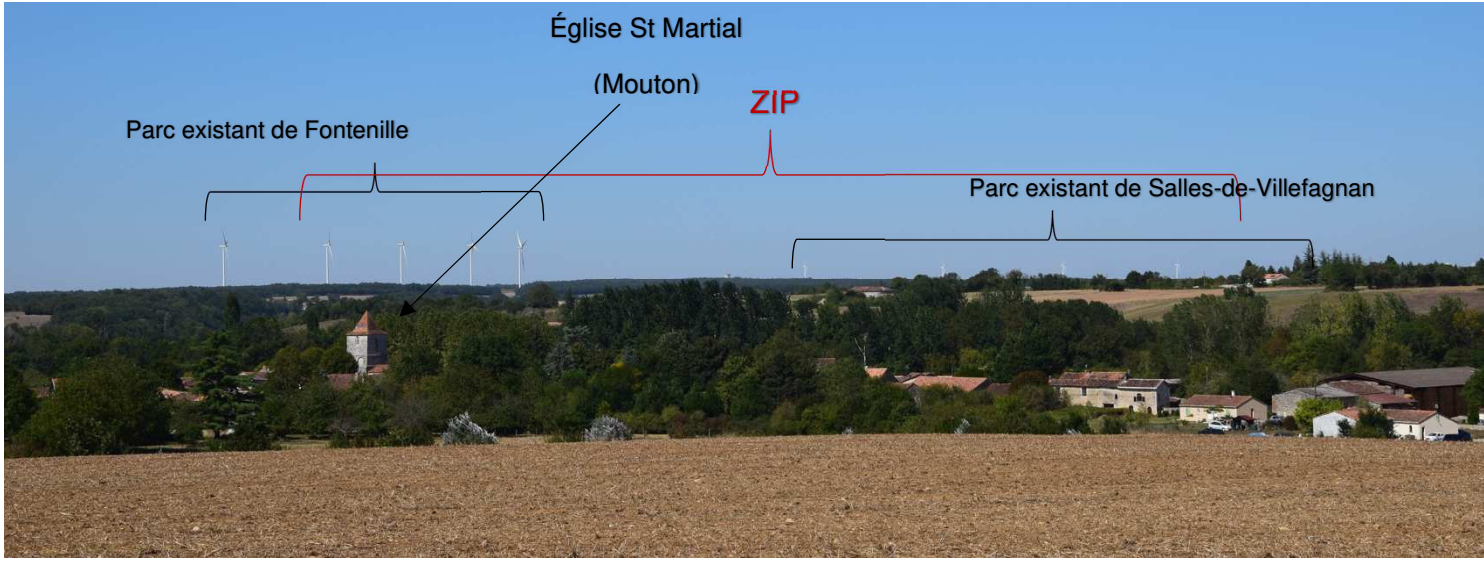


Unité paysagère	Type	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur la ZIP	Covisibilités	Sensibilité
Ruffécois	Habitat isolé de l'AEI	Habitat isolé de l'AEI	/	/	Très faibles	<p>Les habitations isolées pouvant avoir une vue sur la ZIP sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au nord de la ZIP : Gros bourg, Métairie de Gros Bourg, les Reigner</li> <li>- à l'ouest : les Essarts, le Petit et le Grand Fayolle, le hameau des Deffends, les Vignauds</li> </ul>  <p><i>Illustration 35 - Visibilités sur la ZIP depuis le secteur Les Essarts</i></p>		Forte
Val d'angoumois	Habitat isolé de l'AEI	Habitat isolé de l'AEI	/	/	Très faibles	<p>Les habitations isolées pouvant avoir une vue sur la ZIP sont (au sud de la ZIP) : La Haute Sangle, Puychenin, Monpape, Chez Régnier</p>		Forte



Réseau routier et randonnée									
Ruffécois - Val d'angoumois	Routes	N10	/	Axe de circulation majeur - porte d'entrée du territoire	Forts	La N10 longe la ZIP sur son côté ouest. La ZIP est visible depuis tout le linéaire de la N10 au sein de l'AEI. Les visibilitées sont filtrées au moment de la traversée de certains boisements (du sud au nord) : Bois des Martes, Bois Secs/Bois de Gros Bourg (sur la ZIP), Bois de Chenon. <i>Voir Illustration 25 - ZIP depuis l'ancienne voie romaine à l'ouest</i>			Forte
Ruffécois - Val d'angoumois	Routes	Routes départementales secondaires de l'AEI	/	Routes départementales secondaires	Faibles	Une grande partie du réseau routier secondaire et tertiaire de l'AEI est concernée par des vues sur la ZIP et principalement : - la D27 qui longe la ZIP au nord (voir Illustration 27 - ZIP depuis la D27 qui la longe au nord) et au niveau de Vieil Aunac - la D27 entre Salles-de-Villefagnan et la ZIP - la D187 entre Vieil Aunac et Mouton - la D337 à l'ouest de Chenon			Forte
Ruffécois - Val d'angoumois	Chemin de randonnée	GR36	/	Chemin de randonnée - fréquentation modérée	Moyens	Les visibilitées sur la ZIP sont importantes depuis le sentier sauf au passage de boisements et de la traversée de la Charente et du Son-Sonnette (ambiance bucolique et perceptions intimistes).			Forte
Val d'angoumois	Chemin de randonnée	PR de Chenommet	/	Chemin de randonnée - fréquentation faible	Faibles	Les visibilitées sur la ZIP sont importantes depuis certains secteurs du sentier : Bellevue, la Pierre Folle, abords du village			Forte
Patrimoine protégé									
Val d'angoumois	Monument historique	Château de Bayers	Bayers	Partiellement inscrit	Moyens	Pas de visibilité directe depuis le château mais depuis la route départementale en sortie de village. (Voir Illustration 32 - Covisibilité entre Bayers, son château et la ZIP depuis Vieil Aunac)		Covisibilité depuis Vieil Aunac et D739 avant Romefort	Forte
Val d'angoumois	Monument historique	Dolmen de Pierre Folle	Chenommet	Inscrit	Faibles	Visibilitées fortes depuis le secteur mais le Dolmen n'est pas indiqué et difficilement repérable. 		Covisibilité avec le château de Bayers depuis ce secteur	Moyenne
Val d'angoumois	Monument historique	Château	Chenon	Partiellement inscrit	Moyens	Le château est légèrement encaissé en bordure de Charente - les visibilitées sur la ZIP sont partielles (voir Illustration 34 - Coupe topographique entre Chenon et la ZIP)			Modérée



Patrimoine protégé									
Val d'angoumois	Monument historique	Église Saint-Denis	Lichères	Classé	Moyens	<p>Visibilités fortes et concomitantes avec la ZIP depuis la route d'accès à l'église (au sud - GR36). Au pied de l'église la végétation masque la ZIP.</p>  <p><i>Illustration 89 - Visibilités sur la ZIP depuis l'église St-Denis de Lichères</i></p>		Forte	
Val d'angoumois	Monument historique	Église Saint-Martial	Mouton	Classé	Moyens	<p>Le bourg est dans un léger creux, il n'y a donc pas de visibilité depuis le monument vers la ZIP.</p>  <p><i>Illustration 37 - Covisibilités entre l'église St Martial de Mouton et la ZIP</i></p>	Covisibilités depuis GR 36 et les routes au sud du bourg (notamment D187 et D739)	Moyenne	
Val d'angoumois	Site protégé	LIEU DIT BELLEVUE	Chenommet	Inscrit	Moyens	<p>Bord de Charente, ambiance bucolique et intimiste (ripisylve dense) - pas de visibilité en bordure de la Charente, en revanche un panorama sur la vallée est possible depuis le lieu-dit Bellevue</p>		Moyenne	

### 3.6. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS

Ce tableau reprend les points de vue et secteurs étudiés dans la partie précédente. Il s'agit des secteurs ayant un enjeu identifié (zone habitée, voie de circulation, éléments touristiques ou patrimoniaux) et une vue potentielle sur la ZIP et donc une sensibilité différente de nulle. Les autres secteurs à enjeux recensés dans cette étude, tel que les monuments historiques en dehors du bassin visuel de la ZIP ne sont donc pas cités ici.

Tableau 8 - Synthèse des sensibilités

Aire d'étude	Unité paysagère	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur ZIP	Covisibilités avec ZIP	Sensibilité
AEI	<b>Habitat</b>							
	Ruffécois	<b>Lonnes</b>	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	Oui		Forte
	Ruffécois	<b>Fontenille</b>	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	Oui		Modérée
	Val d'angoumois	<b>Fontclaireau</b>	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	Oui		Forte
	Val d'angoumois	<b>Lichères</b>	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	Oui		Forte
	Val d'angoumois	<b>Mouton</b>	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	Difficile	Oui	Forte
	Val d'angoumois	<b>Moutonneau</b>	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	Oui		Forte
	Val d'angoumois	<b>Aunac</b>	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	Oui		Forte
	Val d'angoumois	<b>Bayers</b>	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	Oui	Oui	Forte
	Val d'angoumois	<b>Chenommet</b>	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	Oui		Forte
	Val d'angoumois	<b>Chenon</b>	/	Bourg entre 100 et 500 habitants	Faibles	Difficile		Modérée
	Ruffécois	<b>Habitat isolé de l'AEI</b>	/	/	Très faibles	Oui		Forte
	Val d'angoumois	<b>Habitat isolé de l'AEI</b>	/	/	Très faibles	Oui		Forte
	<b>Réseau routier et randonnée</b>							
	Ruffécois - Val d'angoumois	<b>N10</b>	/	Axe de circulation majeur - porte d'entrée du territoire	Forts	Oui		Forte
	Ruffécois - Val d'angoumois	<b>Routes départementales secondaires de l'AEI</b>	/	Routes départementales secondaires	Faibles	Oui		Forte
	Ruffécois - Val d'angoumois	<b>GR36</b>	/	Chemin de randonnée - fréquentation modérée	Moyens	Oui		Forte
	Val d'angoumois	<b>PR de Chenommet</b>	/	Chemin de randonnée - fréquentation faible	Faibles	Oui		Forte
	<b>Patrimoine protégé</b>							
	Val d'angoumois	<b>Château de Bayers</b>	Bayers	Partiellement inscrit	Moyens	Oui	Oui	Forte
Val d'angoumois	<b>Dolmen de Pierre Folle</b>	Chenommet	Inscrit	Faibles	Oui		Moyenne	
Val d'angoumois	<b>Château</b>	Chenon	Partiellement inscrit	Moyens	Oui		Modérée	

Aire d'étude	Unité paysagère	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur ZIP	Covisibilités avec ZIP	Sensibilité
	Val d'angoumois	<b>Église Saint-Denis</b>	Lichères	Classé	Moyens	Oui		Forte
	Val d'angoumois	<b>Église Saint-Martial</b>	Mouton	Classé	Moyens	Oui	Oui	Moyenne
	Val d'angoumois	<b>LIEU DIT BELLEVUE</b>	Chenommet	Inscrit	Moyens	Oui		Moyenne
AER	<b>Habitat principal</b>							
	Val d'angoumois	<b>Luxé</b>	/	Entre 500 et 1000 habitants	Faible	Oui		Très faible
	Val d'angoumois	<b>Mansle</b>	/	Entre 1000 et 3000 habitants - pôle d'activité	Modérés	Difficile	Oui	Moyenne
	Val d'angoumois	<b>St Angeau</b>	/	Entre 500 et 1000 habitants	Faible	Oui		Faible
	Val d'angoumois	<b>Verteuil-sur-Charente</b>	/	Entre 500 et 1000 habitants	Moyens	Non	Oui	Moyenne
	<b>Réseau routier</b>							
	Ruffécois au nord - Val d'angoumois vers Mansle - Pays du karst au sud	<b>N10</b>	/	Axe de circulation majeur - porte d'entrée du territoire	Forts	Oui		Moyenne
	/	<b>Réseau de routes départementales</b>	/	Axe de circulation secondaire	Modérés	Oui		Forte
	/	<b>GR36</b>	/	Chemin de randonnée - fréquentation modérée	Moyens	Oui		Moyenne
	<b>Monuments historiques et sites protégés</b>							
	Plaine de Niort	<b>Dolmen</b>	Bessé	Classé	Moyens	Oui		Forte
	Pays du Karst	<b>Château</b>	Cellettes	Inscrit	Faibles	Difficile		Très faible
	Plaine de Niort	<b>Dolmens de Magnez</b>	Courcôme	Classé	Moyens	Difficile		Nulle à très faible
	Ruffécois	<b>Deux dolmens</b>	Fontenille	Classé	Forts	Oui		Forte
	Val d'angoumois	<b>Tumulus</b>	Fontenille	Classé	Forts	Oui		Forte
	Ruffécois	<b>Dolmen</b>	Luxé	Inscrit	Forts	Oui		Forte
	Ruffécois	<b>Dolmen</b>	Luxé	Classé	Faibles - non indiqué	Difficile		Très faible
Val d'angoumois	<b>Dolmen dans le tumulus</b>	Luxé	Classé	Forts	Oui		Forte	
Val d'angoumois	<b>Tumulus de la Folatière</b>	Luxé	Classé	Faible - inaccessible et non indiqué	Difficile		Très faible	
Val d'angoumois	<b>Église Saint-Front</b>	Saint-Front	Inscrit	Faibles	Difficile	Oui	Moyenne	



Aire d'étude	Unité paysagère	Nom	Communes	Statut	Enjeux	Visibilité sur ZIP	Covisibilités avec ZIP	Sensibilité
	Plaine de Niort	<b>Tumulus dit le Vieux Breuil</b>	Tusson	Inscrit	Forts	Oui		Forte
	Plaine de Niort	<b>Tumulus dit le Gros Dognon</b>	Tusson	Inscrit	Forts	Oui		Forte
	Plaine de Niort	<b>Tumulus dit de La Justice</b>	Tusson	Inscrit	Forts	Oui		Forte
	Plaine de Niort	<b>Tumulus le Petit Dognon</b>	Tusson	Inscrit	Forts	Oui		Forte
	Val d'angoumois	<b>Château</b>	Verteuil-sur-Charente	Inscrit	Forts	Non	x	Moyenne
	Val d'angoumois	<b>Église Saint-Médard</b>	Verteuil-sur-Charente	Inscrit	Forts	Non	x	Moyenne
	Val d'angoumois	<b>Couvent des Cordeliers</b>	Verteuil-sur-Charente	Inscrit	Forts	Non	x	Moyenne
	Val d'angoumois	<b>PLACE ET TERRASSE</b>	Verteuil-sur-Charente	Classé	Forts	Non	x	Moyenne
<b>AE E</b>	<b>Habitat principal</b>							
	Ruffécois	<b>Ruffec</b>	/	Entre 3000 et 5000 habitants	Moyens	Oui		Modérée
	Plaine de Niort	<b>Villefagnan</b>	/	Entre 1000 et 3000 habitants	Faibles	Oui		Modérée
	Val d'angoumois	<b>Xambès</b>	/	Moins de 1000 habitants - position de surplomb	Faibles	Oui		Modérée
	<b>Réseau routier</b>							
	Ruffécois / pays du Karst	<b>N10</b>	/	Axe de circulation majeur - porte d'entrée du territoire	Moyens	Difficile		Très faible
	/	<b>Réseau de départemental</b>	/	Axe de circulation secondaire	Faibles	Difficile		Très faible

**Pour résumer :**

**Dans l'AEE, les visibilitées sur la ZIP sont limitées du fait de la distance et des variations du relief. Les sensibilités générales liées à l'implantation de la ZIP dans le paysage sont analysées comme faibles :**

- Les entrées et sorties de bourg qui ont une vue sur la ZIP sont : Ruffec, Villefagnan, Xambès ;
- Les sites et monuments protégés de l'AEE sont tous situés en centre de bourg ou à l'extérieur du bassin visuel de la ZIP.

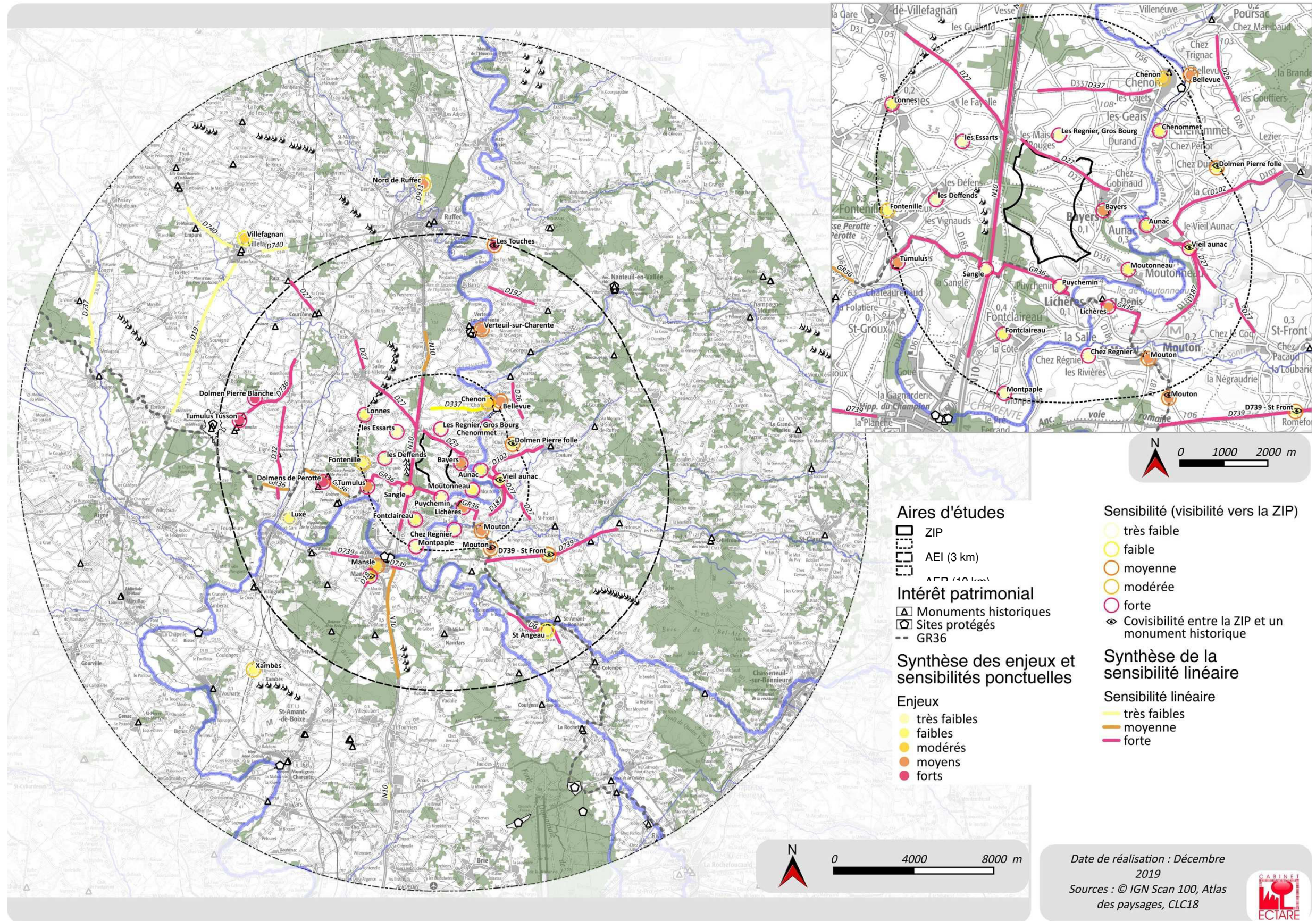
**Dans l'AER, les visibilitées sur la ZIP concernent une grande partie du territoire, les sensibilités générales sont analysées comme moyennes :**

- Les entrées et sorties de bourgs qui ont une vue sur la ZIP sont : Mansle, Luxé, St Angeau, Verteuil-sur-Charente. Les axes routiers principaux sont soumis à de fortes visibilitées sur la ZIP du fait de l'occupation du sol majoritairement ouverte et de la topographie peu marquée ;
- Les sites protégés concernés par des visibilitées sur la ZIP sont : les dolmens situés à Tusson et Bessé, le Tumulus de Fontenille, Les dolmens de Luxé et Fontenille. Des covisibilités importantes entre l'église de Saint-Front, le site de Verteuil-sur-Charente et la ZIP sont également possibles.

**Dans l'AEI les visibilitées sur la ZIP sont importantes et concernent la majeure partie du territoire. Les sensibilités générales sont analysées comme fortes :**

- La majeure partie des bourgs et la plupart des habitations isolées de l'AEI ont une vue possible sur la ZIP. Quelques exceptions concernent les habitations tournées vers la Charente et légèrement encaissées. Il en est de même pour le réseau routier secondaire. La N10 possède des vues importantes sur la ZIP sauf lorsqu'elle traverse des boisements ;
- Les sites protégés concernés par des visibilitées ou des covisibilités importantes sur la ZIP sont : le dolmen de la Pierre folle, le château de Bayers, l'église de Lichères, l'église St Martial de Mouton, le lieu-dit Bellevue, le château de Chenon (dans une moindre mesure).

Carte 10 - Synthèse des sensibilités (© ECTARE)



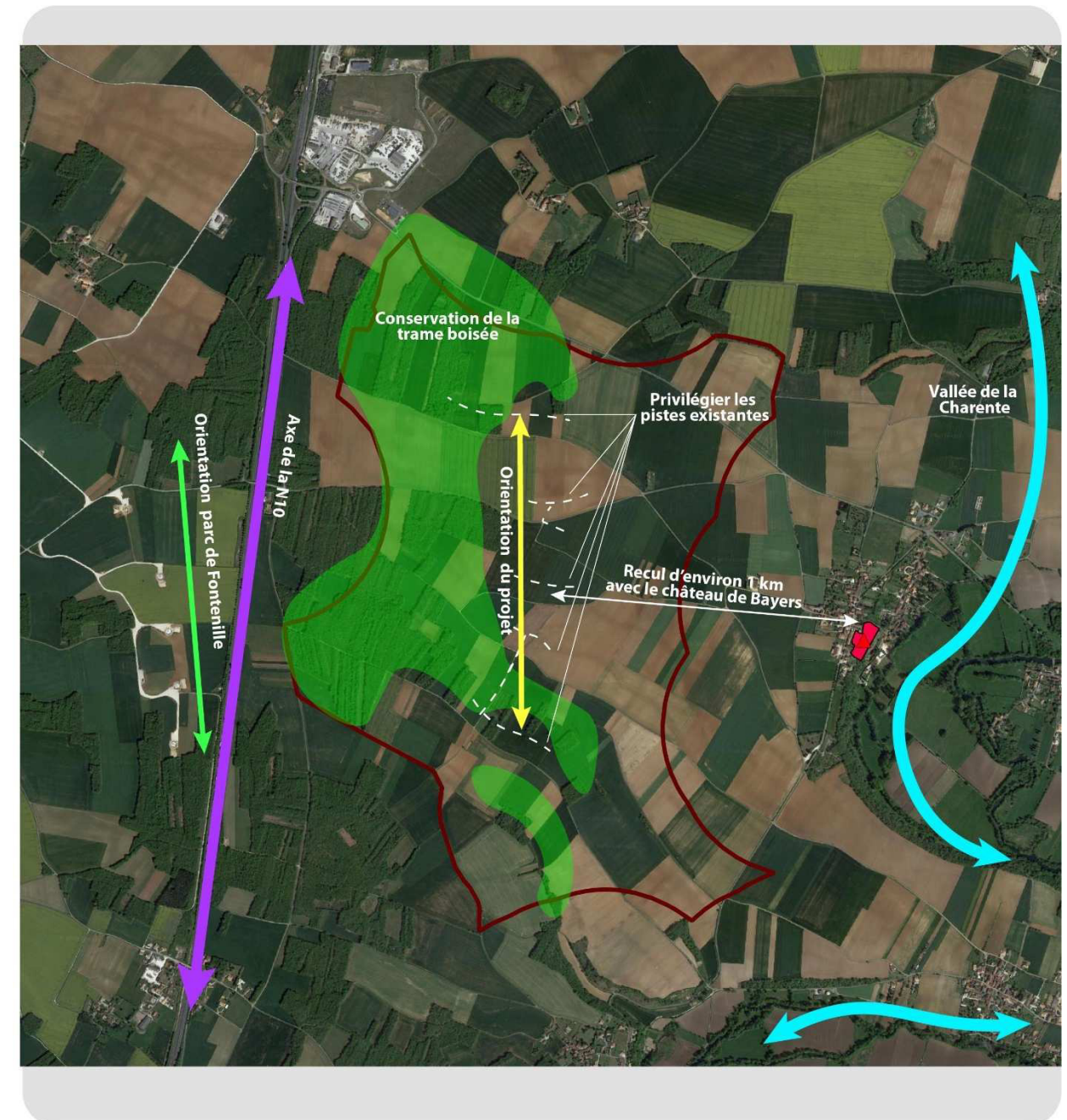


## 4. PRECONISATIONS

Ce tableau décrit les enjeux et les préconisations qui découlent de cette première analyse.

Tableau 9 - Préconisations d'implantation des éoliennes

Enjeux / Sensibilités	Préconisations
La ZIP se situe dans une entité paysagère à enjeu faible mais à proximité de la <b>vallée emblématique de la Charente</b> (enjeu fort).	<b>Veiller à ne pas produire d'effet de surplomb sur la vallée en reculant le projet le plus vers l'ouest</b>
La ZIP se situe à l'extérieur d'une zone favorable au développement de l'éolien et dans un espace où les contraintes sont importantes selon le Schéma Régional Éolien (SRE) de Poitou-Charentes (annulé le 4 avril 2017 par la cour administrative de Bordeaux mais pris en compte dans l'analyse paysagère car c'est un document de référence sur cette thématique pour la Charente)	Le SRE émettait des recommandations : cohérence des rapports d'échelle et les lignes structurantes (lignes de force du paysage), nécessité d'espaces de respiration, limitation des effets de saturation tout en évitant l'éparpillement des projets (limitation du mitage de l'horizon), la prise en compte des perceptions depuis le réseau viaire, l'habitat proche et le patrimoine culturel protégé.
Le <b>contexte éolien est important</b> dans l'aire d'étude. La ZIP se situe à proximité du parc éolien existant de Fontenille et Salles-de-Villefagnan.	Veiller à une implantation cohérente avec les parcs existants à savoir : > <b>Privilégier une orientation nord-sud</b> dans l'alignement de la N10, et un alignement simple ; > <b>Choisir un design d'éolienne cohérent avec le parc éolien de Fontenille.</b>  <b>Limiter l'effet de densification/saturation lié à l'éolien en réduisant le nombre d'éoliennes</b> (entre 3 et 6 éoliennes maximum)
Présence de <b>lignes de forces</b> importantes dans le paysage : Axe nord-sud de la N10 Axe nord-est/sud-ouest de la vallée de la Charente Maillage parcellaire au sein de la ZIP	<b>Veiller à une implantation qui suit ces lignes de forces en privilégiant un alignement simple approximativement nord-sud et en conservant le maillage parcellaire.</b>
Les visibilité sur la ZIP sont importantes dans l'AER et l'AEI – <b>Sensibilité forte</b>	Pour limiter les visibilité depuis la N10 il faudra veiller à <b>conserver les boisements</b> qui la longent et le réseau de haies inter-parcellaire (limiter les perceptions sur les bases des éoliennes). De plus <b>l'utilisation du réseau routier secondaire existant devra être privilégiée</b> pour limiter la création de nouvelles pistes et un nouveau découpage parcellaire.  Les visibilité et covisibilité depuis les entrées et sorties de bourgs et depuis les monuments historiques identifiés dans cette étude ne pourront pas être évitées. Il faudra cependant observer : - un <b>recul suffisant entre le bourg de Bayers et la future rangée d'éoliennes</b> ; - un <b>recul suffisant entre Lichères (au sud de la ZIP) et la future rangée d'éoliennes</b> pour limiter les visibilité depuis l'église de Lichères.



- Aires d'études**
- ZIP (Zone d'Implantation Potentielle)
- Contexte patrimonial**
- Monument historique
- Contexte éolien**
- Etat des éoliennes
- En fonctionnement

N

0 0.5 1 km

Date de réalisation : Avril 2020  
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.23  
 Sources : © Google Earth

Illustration 38 - Préconisations d'implantation (© ECTARE)

